





Commerce illicite

# Cartographie du commerce mondial des contrefaçons 2025

TENDANCES MONDIALES ET DÉFIS D'APPLICATION

Ce document reproduit un rapport préparé conjointement par l'OCDE et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et préparé pour publication par le Secrétariat de l'OCDE.

Les noms et la représentation des pays et territoires utilisés dans cette publication conjointe suivent la pratique de l'OCDE.

Ce document, ainsi que toutes les données et cartes qu'il contient, sont sans préjudice du statut ou de la souveraineté de tout territoire, de la délimitation des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire, ville ou zone.

Clauses de non-responsabilité territoriales spécifiques applicables à l'OCDE

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut du plateau du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Turquie Les

informations contenues dans ce document concernant « Chypre » concernent la partie sud de l'île. Il n'existe pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position concernant la « question chypriote ».

Note de tous les États membres de l'Union européenne, de l'OCDE et de l'Union européenne La

République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies, à l'exception de la Turquie. Les informations contenues dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Veillez citer cette publication comme suit :

OCDE/EUIPO (2025), Cartographie du commerce mondial de contrefaçons 2025 : Tendances mondiales et défis en matière de répression, Commerce illicite, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/94d3b29f-en>.

ISBN 978-92-64-60591-6 (imprimé)

ISBN 978-92-64-87543-2 (PDF)

ISBN 978-92-64-84315-8 (HTML)

Commerce illicite

ISSN 2617-5827 (imprimé)

ISSN 2617-5835 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Jeffrey Fisher.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html>.

© OCDE/EUIPO 2025



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cette œuvre est mise à disposition sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En l'utilisant, vous acceptez les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Attribution – vous devez citer l'œuvre.

Traductions – vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale doit être considéré comme valide.

Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : Ceci est une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE et de l'EUIPO. Les opinions et arguments exprimés dans cette adaptation ne doivent pas être présentés comme représentant les positions officielles de l'OCDE, de l'EUIPO ou de ses pays membres.

Contenu tiers – La licence ne s'applique pas au contenu tiers de l'œuvre. Si vous utilisez ce contenu, vous êtes responsable de l'obtention de l'autorisation du tiers et de toute réclamation pour violation.

Vous ne devez pas utiliser le logo, l'identité visuelle ou l'image de couverture de l'OCDE et/ou de l'EUIPO sans autorisation expresse ou suggérer que le logo de l'OCDE et/ou de l'EUIPO approuve votre utilisation de l'œuvre.

Tout litige découlant de la présente licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera à Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

# Avant-propos

L'essor des échanges commerciaux entre les économies mondiales a créé de nouvelles opportunités, non seulement pour le commerce, mais aussi pour l'innovation et la croissance économique. Cependant, si l'expansion des chaînes d'approvisionnement a amélioré l'efficacité, elle a également engendré des défis importants, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle et d'application des réglementations commerciales. Le commerce illicite de produits contrefaits menace les entreprises, la sécurité publique et la stabilité économique, compromettant l'État de droit. Pour remédier à ces problèmes, une stratégie globale est nécessaire, axée sur le renforcement des cadres réglementaires et l'amélioration des systèmes de contrôle interne.

La coopération transfrontalière et l'exploitation des technologies pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement mondiales sont essentielles. L'essor du commerce électronique et des échanges numériques complexifie encore les efforts de répression, les contrefacteurs s'adaptant rapidement à l'évolution des échanges commerciaux. La coordination des efforts internationaux est donc essentielle pour préserver l'intégrité du marché et la confiance des consommateurs.

Suivre et comprendre cette menace en constante évolution est essentiel pour élaborer des réponses de gouvernance efficaces. Ce rapport, basé sur une méthodologie initialement développée pour une étude de l'OCDE de 2008, fournit une analyse actualisée à partir des données les plus récentes (2021) sur les saisies douanières mondiales. Il offre un aperçu complet des principales caractéristiques du commerce de produits contrefaits et estime son ampleur, y compris une analyse approfondie de son impact sur l'Union européenne. Ce rapport fournit également un aperçu des tendances émergentes, s'appuyant sur des discussions avec des experts en propriété intellectuelle et des représentants du secteur.

Les résultats sont préoccupants. En 2021, les produits contrefaits et piratés ont représenté jusqu'à 2,3 % du commerce mondial. Au sein de l'Union européenne, les contrefaçons ont représenté jusqu'à 4,7 % des importations totales, soulignant le risque persistant que représente le commerce illicite pour les économies mondialisées.

Ce rapport a été préparé sous les auspices du Groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite en collaboration avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) dans le cadre de l'examen de 2017. Protocole d'accord OCDE-EUIPO.

# Remerciements

Ce rapport a été préparé par la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE (TAD), sous la direction de Marion Jansen, directrice de la TAD, et de John Drummond, chef de la division de la politique commerciale, en collaboration avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), sous la direction de João Negrão, directeur exécutif, et de Patricia Garcia-Escudero, directrice de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

À l'OCDE, cette étude a été menée sous les auspices du Groupe de travail sur la lutte contre le commerce illicite (GT-CIT). Le rapport a été préparé par Piotr Stryszowski, économiste principal, et Morgane Gaudiau, économiste à la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE, conjointement avec Michał Kazmierczak, économiste à l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle de l'EUIPO, et Nathan Wajzman, économiste en chef de l'EUIPO. Les auteurs souhaitent remercier les experts des pays membres de l'OCDE et les participants à plusieurs séminaires et ateliers pour leur précieuse aide. Des remerciements particuliers sont adressés à Kristýna Richter de la République tchèque, Riikka Pakkanen des douanes finlandaises, George Agius des douanes maltaises, Tomas O'Kane de HM Revenue & Customs, ainsi qu'à Adriana Vargas Saldarriaga, Paola Buendía García et Silvia Helena Montoya Borrás de l'Association nationale des entreprises de Colombie (ANDI).

Michèle Patterson a fourni un soutien éditorial et de production.

La base de données sur les saisies douanières a été fournie par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et complétée par des données régionales fournies par la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne, l'Agence des douanes et de la protection des frontières des États-Unis et le Service de l'immigration et des douanes des États-Unis. Les auteurs expriment leur gratitude pour ces données et pour le précieux soutien de ces institutions.

# Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	4
Résumé exécutif	7
1 Commerce illicite de produits contrefaits : contexte	9
2 Le commerce mondial des contrefaçons : la situation actuelle	14
3 Cartographie des routes commerciales : analyse sectorielle	25
4 Étude de cas de l'Union européenne	34
5. Relever les défis persistants et complexes du commerce de contrefaçon	40
Références	43
Annexe A. Notes méthodologiques	44
Annexe B. Tableaux supplémentaires	51
<b>Tables</b>	
Tableau 2.1. Principales économies les plus susceptibles d'être à l'origine de produits contrefaits, 2020-21	17
Tableau 2.2. Les 20 principales industries ciblées par les contrefacteurs, 2020-21	19
Tableau 3.1. Probabilité relative d'une économie d'être une source de vêtements contrefaits	26
4.1. Principales économies de provenance en termes de propension à exporter des produits contrefaits vers l'Union européenne	
Tableau 4.2. Les 20 principales industries ciblées par les contrefacteurs, 2020-21	36
	37
Tableau A B.1. GTRIC-e pour les vêtements	51
Tableau A B.2. GTRIC-e pour les chaussures	53
Tableau A B.3. GTRIC-e pour les parfums et les cosmétiques	55
Tableau A B.4. GTRIC-e pour l'électronique	56

## 6

## Chiffres

Français Figure 1.1. Commerce mondial de marchandises	11
Figure 1.2. Indice du commerce mondial par secteur	11
Figure 2.1. Principales économies de provenance du commerce de produits contrefaits, 2020-2021	15
Figure 2.2. Principales économies de provenance du commerce de produits contrefaits, par année	16
Figure 2.3. Les 20 principales catégories de produits pour les produits contrefaits et piratés, 2020-2021	18
Figure 2.4. Les 20 principales catégories de produits pour les produits contrefaits et piratés, par année, 2020-2021	18
Figure 2.5. Modes de transport des produits contrefaits et piratés, 2020-2021	21
Figure 2.6. Taille des expéditions saisies, 2020-2021	22
Figure 2.7. Valeur mondiale des contrefaçons par année, 2020-2021	24
Figure 3.1. Principales économies de provenance du commerce de vêtements contrefaits, 2020-2021	26
Figure 3.2. Français Principales économies de provenance-destination pour les vêtements, 2020-2021	27
Figure 3.3. Modes de transport pour le commerce de produits vestimentaires contrefaits, 2020-2021	27
Figure 3.4. Principales économies de provenance pour le commerce de chaussures contrefaites, 2020-2021	28
Figure 3.5. Principaux couples provenance-destination pour le commerce de chaussures contrefaites, 2020-2021	29
Figure 3.6. Modes de transport pour le commerce de chaussures contrefaites, 2020-2021	29
Figure 3.7. Principales économies de provenance pour le commerce de produits cosmétiques contrefaits, 2020-2021	30
Figure 3.8. Principales paires provenance-destination pour le commerce de produits cosmétiques contrefaits, 2020-2021	31
Figure 3.9. Mode de transport pour le commerce de produits cosmétiques contrefaits, 2020-2021	31
Figure 3.10. Principales économies de provenance pour le commerce de produits électroniques contrefaits, 2020-2021	32
Figure 3.11. Principales paires provenance-destination du commerce de produits électroniques contrefaits, 2020-2021	33
Figure 3.12. Mode de transport du commerce de produits électroniques contrefaits, 2020-2021	33
Figure 4.1. Principales économies de destination du commerce mondial de produits contrefaits, 2020-2021	34
Figure 4.2. Principales économies de provenance des importations de contrefaçons dans l'Union européenne	35
Figure 4.3. Principales catégories de produits importés de contrefaçons dans l'Union européenne, 2020-2021	37
Figure 4.4. Évolution de la propension des catégories de produits importés de l'UE à être la cible de la contrefaçon	38
Figure 4.5. Valeur des contrefaçons dans l'UE par année, 2020-2021	39

## Boîte

Encadré 2.1. Pièces détachées automobiles contrefaites	20
--	----

# Résumé exécutif

La mondialisation, la facilitation des échanges et la spécialisation industrielle ont profondément remodelé les chaînes d'approvisionnement, les étendant à de multiples pays et continents. Si cette évolution a amélioré l'efficacité, la croissance économique et le choix des consommateurs, elle a également accru la complexité de la gestion et de la sécurisation des chaînes d'approvisionnement. De plus, l'importance croissante de la propriété intellectuelle (PI) intégrée à la production mondiale souligne la nécessité d'une collaboration et d'une application internationales pour préserver l'innovation et les marques dans toutes les juridictions.

La complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales crée toutefois des vulnérabilités qui contribuent aux atteintes à la propriété intellectuelle. Les produits contrefaits qui s'infiltrent dans les réseaux de chaînes d'approvisionnement compromettent les entreprises légitimes, privent les gouvernements de recettes et présentent des risques pour la santé et la sécurité publiques. Le commerce illicite de produits contrefaits est également lié au crime organisé et à la corruption, exploitant les lacunes de la réglementation et de son application. Ces défis sont amplifiés par la complexité croissante et la mondialisation des chaînes d'approvisionnement.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur le commerce mondial. Bien que les volumes d'échanges aient diminué en 2020, ils ont depuis fortement rebondi. Cette croissance a toutefois été largement tirée par les matières premières plutôt que par les produits manufacturés. Ainsi, le commerce de contrefaçons étant, et restant, presque exclusivement limité aux produits manufacturés, cette forte hausse du commerce mondial ne s'est pas traduite par une augmentation comparable du commerce de contrefaçon. Cette étude révèle que la contrefaçon a continué de cibler des catégories de produits spécifiques, telles que les vêtements, les chaussures et l'électronique, et n'a pas reflété la tendance générale à la croissance du commerce après 2020.

La République populaire de Chine (ci-après « Chine ») demeure la principale source de contrefaçon, même si d'autres régions y contribuent de manière significative. En effet, l'Indice général de la contrefaçon lié au commerce L'indice (GTRIC), qui estime la probabilité que des pays spécifiques soient les principales sources d'exportations de contrefaçons, indique qu'au cours de la période 2020-21, les sources de produits vestimentaires contrefaits étaient nombreuses et réparties dans le monde entier ; le Bangladesh, le Liban, la République arabe syrienne et la Turquie étaient considérés comme les principales sources de ces produits illicites.

La contrefaçon touche près de 50 des 96 catégories de produits, les biens de grande valeur tels que les vêtements, les chaussures, la maroquinerie et l'électronique étant les principales cibles. Les routes commerciales continuent d'évoluer, les contrefacteurs empruntant les voies navigables internationales comme le Danube pour acheminer leurs marchandises et adoptant des stratégies de « localisation » pour produire des contrefaçons au plus près des marchés finaux. Les zones franches, bénéficiant d'une surveillance réduite, jouent un rôle essentiel dans cette tendance. Les tactiques de localisation, telles que l'importation de composants non assemblés ou d'emballages séparés en vue de produire ou d'assembler des produits contrefaits à proximité ou sur le marché de destination, compliquent les efforts de répression et nécessitent de nouvelles stratégies de détection.

Les contrefacteurs exploitent également les plateformes en ligne et la logistique moderne pour infiltrer le commerce légitime, les services postaux devenant le principal canal de distribution. Les petits colis, souvent classés comme de minimis,

Les marchandises saisies sont généralement en baisse ; en 2020-2021, les envois contenant moins de dix articles représentaient 79 % de toutes les saisies, contre 61 % en 2017-2019.

## 8

En 2021, le commerce mondial de produits contrefaits a été évalué à environ 467 milliards de dollars, soit 2,3 % du total des importations mondiales. Cette valeur absolue représente une augmentation par rapport à 2019, où le commerce de contrefaçon était estimé à 464 milliards de dollars, bien que sa part relative ait diminué par rapport à 2019, où il représentait 2,5 % du commerce mondial. Pour les importations dans l'Union européenne, la valeur des produits contrefaits a été estimée à 117 milliards de dollars, soit 4,7 % du total des importations de l'UE.

L'Union européenne est une cible clé pour les importations de contrefaçons, la Chine et Hong Kong (Chine) étant les plus touchées. Pour la valeur la plus élevée des contrefaçons saisies. Les contrefaçons vont des biens de consommation courante aux produits de luxe, avec une augmentation inquiétante du commerce de marchandises dangereuses telles que les pièces automobiles et les produits pharmaceutiques contrefaits. Malgré une baisse de la valeur des contrefaçons après la COVID-19, l'exposition de l'UE reste importante, les contrefacteurs s'étant adaptés en relocalisant leur production plus près des marchés de destination.

L'analyse des données reflète l'évolution des tendances en matière de contrefaçon et les difficultés de lutte contre la fraude. Les contrefacteurs exploitent les lacunes de la lutte contre la contrefaçon, notamment les ressources limitées et les priorités changeantes, la « localisation » et les envois de petits colis compliquant encore la détection. Le renforcement de la lutte contre la contrefaçon nécessite une meilleure coordination, un meilleur partage d'informations et une meilleure collaboration avec les titulaires de droits et les intermédiaires commerciaux. Un engagement renforcé avec les intermédiaires commerciaux, notamment les services postaux et maritimes, est essentiel pour endiguer le commerce illicite et préserver les chaînes d'approvisionnement mondiales.

# 1

## Commerce illicite de produits contrefaits : Contexte

### 1.1. Introduction

La mondialisation, la facilitation des échanges et la spécialisation des industries entre les pays ont remodelé la conception, la fabrication et la livraison des produits. En conséquence, les chaînes d'approvisionnement sont devenues de plus en plus longues et complexes. Alors que la production était autrefois confinée à un seul pays ou à une seule région, les chaînes d'approvisionnement d'aujourd'hui s'étendent au-delà des frontières, impliquant de nombreux pays et continents. Cette évolution a favorisé une plus grande efficacité et un meilleur accès aux ressources mondiales, mais a également introduit de nouvelles complexités dans la gestion et la sécurisation de ces vastes réseaux.

Avec cette expansion mondiale, le contenu de propriété intellectuelle (PI) intégré aux produits a considérablement augmenté, soulignant l'importance de la protection de la PI à l'échelle internationale.

Les biens à forte intensité de propriété intellectuelle reflètent les avancées technologiques et l'innovation dans de nombreux secteurs. Les processus de production s'étendant à plusieurs pays, la gestion de la propriété intellectuelle qui alimente l'innovation est devenue plus complexe, nécessitant des garanties et des mécanismes pour protéger les marques, les produits et les technologies dans toutes les juridictions. Cette envergure mondiale de la production est à la fois le produit et un facteur de la valeur croissante de la propriété intellectuelle. ce qui impose de nouvelles exigences en matière de collaboration et d'application de la loi à l'échelle internationale pour sécuriser ces actifs.

Les chaînes d'approvisionnement mondialisées ont apporté de nombreux avantages, notamment en améliorant le bien-être des nations, en augmentant la satisfaction des consommateurs et en stimulant la croissance économique. En permettant l'approvisionnement et la vente de produits et services dans le monde entier, les entreprises ont pu élargir leurs marchés, tandis que les consommateurs ont pu accéder à une gamme plus large de produits, souvent à des prix plus bas. Cette dynamique a créé d'importantes opportunités de développement économique, d'innovation et de progrès social. Grâce à un choix plus large, les consommateurs bénéficient d'une meilleure qualité, de prix plus bas et d'une plus grande variété, autant de caractéristiques d'une économie mondiale florissante.

Cependant, l'étendue et la complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales introduisent de nouvelles vulnérabilités, notamment en matière de violation de la propriété intellectuelle. Les chaînes d'approvisionnement qui s'étendent sur plusieurs pays sont plus difficiles à surveiller et à protéger, ce qui permet aux contrefacteurs d'infiltrer ces réseaux avec des produits contrefaits. Cette exposition affaiblit la résilience des chaînes d'approvisionnement, expose les entreprises et les consommateurs à des risques et renforce la nécessité d'une application rigoureuse des droits de propriété intellectuelle tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La prolifération des produits contrefaits est devenue une menace majeure pour la santé économique mondiale, l'innovation et la sécurité publique. Le commerce illicite de produits contrefaits porte atteinte aux entreprises légitimes, prive les gouvernements de recettes et présente des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. De plus, ce commerce alimente la corruption et la criminalité, les profits illicites finançant souvent des réseaux criminels organisés. Les risques sont amplifiés par le réseau complexe de chaînes d'approvisionnement qui s'étendent à travers le monde, offrant aux contrefacteurs de nombreuses possibilités d'exploiter les lacunes réglementaires et les mesures d'application transfrontalières.

## 10

Des organisations comme l'OCDE et l'EUIPO étudient ces risques en profondeur depuis de nombreuses années. Leurs conclusions sont inquiétantes : les produits contrefaits s'infiltrent de plus en plus dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, profitant de la libéralisation des échanges et des évolutions de la logistique des transports. Les deux organisations ont identifié des vulnérabilités lorsque des « acteurs malveillants » abusent des outils de facilitation des échanges, tels que les places de marché en ligne. (OCDE/EUIPO, 2021[1]) et les systèmes de livraison rapide de colis (OCDE/EUIPO, 2018[2]), pour distribuer des produits contrefaits. Leurs études soulignent l'importance de sécuriser les chaînes d'approvisionnement mondiales pour protéger l'innovation, les économies et le bien-être public.

Les marchés en ligne, les zones franches et les expéditions accélérées sont quelques-uns des mécanismes qui facilitent le commerce mondial. Ces mécanismes facilitent les transactions et la circulation rapide des marchandises, répondant ainsi aux exigences des marchés actuels, en constante évolution et axés sur la consommation. Cependant, les contrefacteurs exploitent ces mêmes mécanismes pour faire circuler des marchandises illicites. Il est donc impératif pour les décideurs politiques et les dirigeants de l'industrie d'envisager des garanties et des réglementations plus strictes afin de freiner leurs abus sans compromettre la facilitation des échanges.

Les crises récentes, telles que la pandémie de COVID-19 et la guerre en cours en Ukraine, n'ont fait qu'accroître la complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces événements ont modifié les priorités en matière d'application de la loi et ont accentué la pression sur le profilage des risques. Ces perturbations ont mis en évidence les vulnérabilités des réseaux commerciaux internationaux, incitant les gouvernements à repenser leurs approches en matière de sécurité des chaînes d'approvisionnement, de gestion des risques et de respect des droits de propriété intellectuelle. Les décideurs politiques doivent s'adapter à un contexte en constante évolution, en trouvant un équilibre entre la nécessité de sécuriser les chaînes d'approvisionnement et la promotion de la résilience économique.

Ce rapport constitue le quatrième volet d'une collaboration entre l'OCDE et l'EUIPO visant à évaluer l'ampleur et la portée du commerce illicite de produits contrefaits. Il fournit aux décideurs politiques une analyse fondée sur des données et s'appuyant sur un cadre économétrique robuste. Son objectif est d'éclairer les décideurs et d'améliorer les stratégies de lutte contre la contrefaçon. L'étude examine les tendances et les risques associés aux produits contrefaits sur les marchés internationaux, apportant un éclairage sur les défis liés à la répression et jetant les bases de réponses politiques efficaces.

Les conclusions du rapport illustrent les menaces posées par le commerce de contrefaçon et identifient les lacunes de gouvernance susceptibles de favoriser la persistance de ces activités illicites. Ces informations sont essentielles pour les décideurs politiques qui souhaitent renforcer l'intégrité des chaînes d'approvisionnement et remédier aux vulnérabilités. En mettant en évidence les domaines spécifiques nécessitant des améliorations de gouvernance, le rapport propose des suggestions pour concevoir des politiques efficaces qui répondent à ces risques et protègent l'économie mondiale des effets néfastes du commerce de contrefaçon.

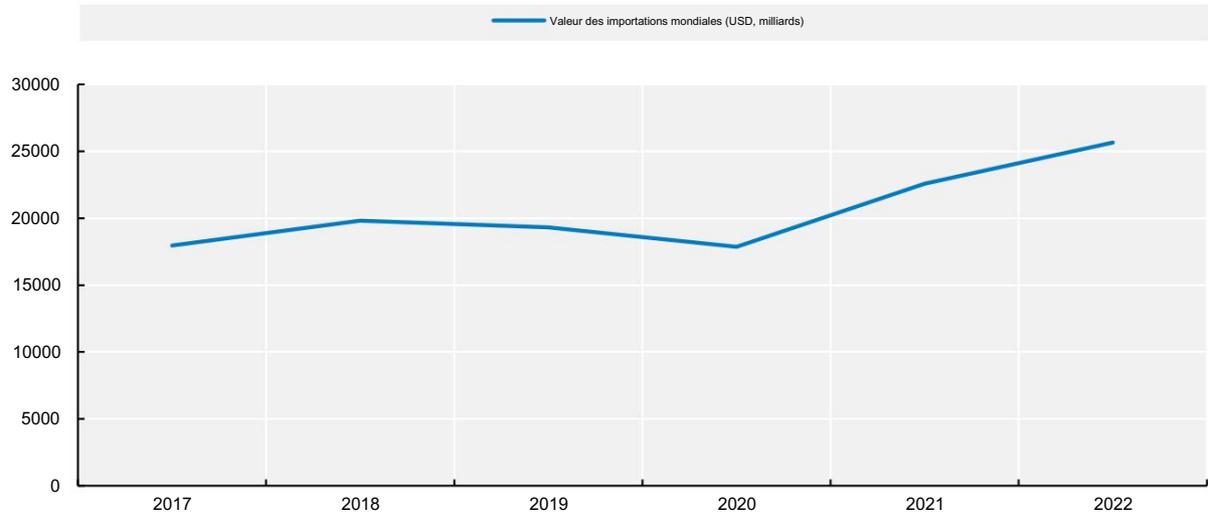
## 1.2. Tendances du commerce mondial pendant la pandémie

L'analyse du commerce illicite sur une période donnée nécessite de comprendre comment évolue le commerce légitime. Ceci est particulièrement pertinent pour ce rapport, compte tenu des changements apportés au commerce par la pandémie de COVID-19.

Le commerce mondial de marchandises a ralenti pendant la COVID-19, chutant en 2020 à un niveau légèrement inférieur à celui de 2017 (figure 1.1). Cette évolution a été suivie d'une forte croissance du commerce de biens en 2021 et 2022. En 2022, la valeur du commerce de marchandises était supérieure de près de 43 % à celle de 2017.

Figure 1.1. Commerce mondial de marchandises

Valeur annuelle en milliards USD



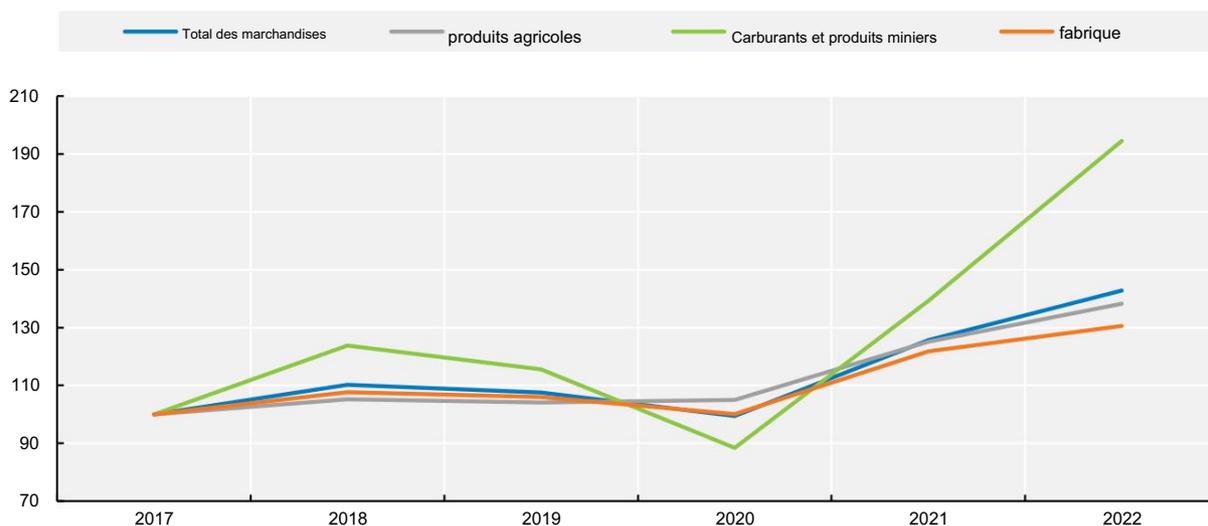
Source : Statistiques du commerce international de l'OMC.

Ces dernières années, tous les secteurs commerciaux ont connu une croissance ; toutefois, la hausse des produits manufacturés et agricoles a été relativement modeste (graphique 1.2). Un examen plus approfondi du commerce de marchandises révèle que la croissance en 2021 et 2022 a été principalement tirée par une hausse substantielle des produits miniers, due en grande partie à la hausse de leurs prix sur le marché.

Cette distinction entre les produits est cruciale pour évaluer le commerce de marchandises contrefaites. Les produits manufacturés, en particulier ceux dont le volume d'échanges est faible, tendent à être plus vulnérables à la contrefaçon, tandis que les produits miniers et les matières premières sont rarement, voire jamais, sujets à de telles activités illicites. Par conséquent, si la croissance globale du commerce peut être substantielle – largement tirée par les matières premières – cette tendance ne reflète pas nécessairement une augmentation significative du volume des échanges de biens susceptibles d'être contrefaits.

Figure 1.2. Indice du commerce mondial par secteur

Indice 2017=100



Source : Statistiques du commerce international de l'OMC.

### 1.3. Portée de l'étude

La contrefaçon et le piratage sont des termes utilisés pour décrire un ensemble d'activités illicites liées à la violation des droits de propriété intellectuelle. Comme l'OCDE (2008[3]) et l'OCDE/EUIPO (2016[4]) (2019[5]) (2021[6])

Dans le cadre de ces études, ce rapport adopte les définitions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il se concentre principalement sur la violation des droits d'auteur, des marques, des dessins et modèles et des brevets. Le terme « contrefaçon » utilisé dans ce rapport désigne les biens corporels qui portent atteinte aux marques, aux dessins et modèles ou aux brevets, tandis que le terme « piraté » désigne les biens corporels qui portent atteinte aux droits d'auteur.

### 1.4. Données

Suivant l'approche adoptée dans les rapports précédents (OCDE, 2008[3]) (OCDE/EUIPO, 2016[4]) (OCDE/EUIPO, 2019[5]) (OCDE/EUIPO, 2021[6]), la présente analyse est basée sur les statistiques du commerce international et les saisies douanières de produits contrefaisants.

#### 1.4.1. Données commerciales

Les statistiques commerciales sont basées sur la base de données Comtrade des Nations Unies (ONU), qui reflète la valeur des marchandises attribuée par les douaniers (c'est-à-dire la valeur en douane au débarquement). Avec 171 économies déclarantes et 247 économies partenaires, la base de données couvre la majeure partie du commerce mondial et est considérée comme la base de données commerciale la plus complète disponible. Les produits sont classés selon le Système harmonisé (SH) à six chiffres, un système international de classification des marchandises développé et maintenu par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ; le niveau de détail des produits est donc relativement élevé. Les données utilisées dans cette étude sont basées sur la valeur en douane au débarquement. Dans la plupart des cas, celle-ci correspond à la valeur transactionnelle figurant sur les factures d'accompagnement. La valeur en douane au débarquement comprend les frais d'assurance et de fret engagés lors du transport des marchandises de l'économie d'origine à l'économie d'importation.

#### 1.4.2. Données sur les crises

Les données sur les saisies douanières proviennent des administrations douanières nationales. Ce rapport s'appuie sur les données de saisies douanières de l'OMD, de la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne (DG TAXUD) et du Département de la sécurité intérieure des États-Unis (DHS). Ce dernier a soumis des données de saisies du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP), de l'Agence des douanes américaine et de l'Immigration and Customs Enforcement (ICE) des États-Unis. Pour chaque année analysée (c'est-à-dire 2020 et 2021), le nombre total de saisies douanières de marchandises contrefaites et piratées dans le monde a constamment dépassé 130 000. Au total, la base de données unifiée sur les saisies douanières de marchandises portant atteinte à la propriété intellectuelle comprend près de 297 000 observations. Une analyse détaillée de ces données révèle un certain nombre de limites. Certaines d'entre elles concernent des divergences entre les ensembles de données, d'autres des niveaux de classification des produits ou des valeurs aberrantes en termes de marchandises saisies ou d'économies de provenance. Ces limitations sont examinées en détail dans les rapports OCDE/EUIPO de 2016, 2019 et 2021 (2016[4]) (2019[5]) (2021[6]) ; ces rapports proposent des solutions pour remédier à chaque limitation. Le présent rapport s'appuie sur la même méthodologie que celle présentée et analysée dans l'étude de 2016 et emploie les mêmes solutions aux limitations des données sur les saisies.

## 1.5. Limites

Plusieurs considérations clés doivent être prises en compte concernant la portée et les données utilisées dans cette étude.

Dans le cadre de cette étude, les termes tels que « contrefaçons » ou « faux » sont utilisés uniquement aux fins du présent rapport et ne doivent pas être interprétés comme des définitions applicables au-delà de ce contexte. De plus, cette étude ne prend pas en compte les infractions immatérielles, telles que le piratage en ligne. Certains produits, tels que les articles de qualité inférieure, falsifiés ou mal étiquetés (par exemple, les produits pharmaceutiques ne portant pas atteinte aux droits de marque, de brevet ou de dessin ou modèle) ou les pièces automobiles de rechange telles que les filtres à huile et les phares fabriqués par des entreprises autres que le fabricant d'équipement d'origine (OEM), à condition qu'ils ne violent aucun DPI, ne sont pas couverts par l'étude.

Concernant les données, l'étude s'appuie principalement sur les données relatives à la répression. Cependant, les analyses en cours sur le commerce illicite de contrefaçons suggèrent que la répression est devenue plus difficile, notamment depuis la pandémie de COVID-19. Cette difficulté accrue peut être attribuée à deux facteurs principaux.

Premièrement, la détection des contrefaçons est devenue de plus en plus difficile. La forte augmentation des envois de petits colis complique les efforts d'identification en raison d'informations limitées et tardives, les douanes recevant souvent des déclarations insuffisamment détaillées, telles que « articles » ou « produits de première nécessité » (Morini et al., 2024[7]).

De plus, de nombreux petits colis sont désormais acheminés par des installations de fret aérien, l'augmentation des volumes de colis ayant fait du fret aérien une option d'expédition rentable. Malheureusement, ces installations ne sont pas équipées pour contrôler efficacement les petits colis, et la pandémie de COVID-19 a perturbé les itinéraires commerciaux traditionnels, compliquant ainsi l'analyse des risques.

Deuxièmement, les organismes chargés de l'application de la loi sont confrontés à des priorités concurrentes, la lutte contre la contrefaçon occupant une place relativement faible dans une longue liste. Parmi les autres priorités urgentes figurent la lutte contre le trafic de stupéfiants et d'armes, la lutte contre le terrorisme (par exemple, l'interception d'argent illicite ou de fausses pièces d'identité), la lutte contre les délits fiscaux et fiscaux (par exemple, le blanchiment d'argent commercial) et l'atténuation des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs liés aux faux médicaments et cosmétiques, qui relèvent de la réglementation sanitaire plutôt que de la lutte contre la contrefaçon.

# 2

## Commerce mondial de contrefaçons : L'image actuelle

### 2.1. Routes commerciales

Les données mondiales sur les saisies douanières révèlent que la Chine et Hong Kong (Chine) ont été les principales sources de contrefaçons en 2020-2021 (figure 2.1). Cette tendance s'inscrit dans la continuité de celle observée avant la pandémie de COVID-19.

Des entretiens avec des experts du secteur et des services répressifs révèlent que les routes commerciales des produits contrefaits évoluent. Ils ont notamment constaté une augmentation de la contrebande le long du Danube. Cela s'explique en partie par le statut de voie navigable internationale du fleuve, propice à une circulation transfrontalière moins restrictive.

L'évolution des itinéraires commerciaux pour les produits contrefaits peut être attribuée à plusieurs facteurs. Premièrement, pendant la pandémie de COVID-19, la fermeture des frontières a incité les réseaux criminels à explorer des modes de transport alternatifs, dont certains se sont avérés efficaces et continuent donc d'être utilisés. De plus, les tensions géopolitiques actuelles, comme le conflit en Ukraine, ont perturbé les itinéraires commerciaux traditionnels. Enfin, dans certains cas, les forces de l'ordre ont réorienté leur action vers des zones plus prioritaires, permettant aux trafiquants illicites d'exploiter les canaux moins surveillés.

#### 2.1.1. « Localisation » de l'assemblage des contrefaçons

Des entretiens avec des experts des services de contrôle et du secteur ont mis en évidence une « localisation » croissante de la production, une pratique qui, bien qu'existante, n'a été identifiée que récemment comme un phénomène croissant. La localisation désigne la fabrication de produits contrefaits à proximité, voire sur le marché de destination. Ces produits contrefaits sont souvent assemblés à partir de sous-composants ou de matières premières importés et sont emballés et étiquetés avec des logos reproduisant les produits authentiques.

Les experts interrogés, tant des services de répression que du secteur, soulignent que la localisation présente des difficultés supplémentaires pour les fournisseurs de produits contrefaits, car elle nécessite l'implantation d'installations de production ; celles-ci sont souvent implantées dans des zones franches offrant une surveillance réduite. Cette approche permet aux contrefacteurs de contourner la détection en créant des installations plus proches des marchés finaux, tout en tirant parti de la flexibilité offerte par les zones franches.

Les contrefacteurs emploient plusieurs tactiques pour réduire le risque de détection des activités liées à la localisation. L'une d'elles consiste à expédier les matériaux d'emballage séparément de l'article, ce qui permet de ne saisir qu'une fraction de la contrefaçon. De plus, les composants susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tels que les marques, les dessins et modèles ou les brevets, sont moins susceptibles d'être examinés s'ils sont expédiés non assemblés et sans marque.

La tendance à la localisation modifie considérablement les caractéristiques traditionnelles de la contrefaçon, créant de nouveaux défis pour les autorités chargées de l'application de la loi. De plus, ces dernières accordent une priorité croissante à la contrefaçon.

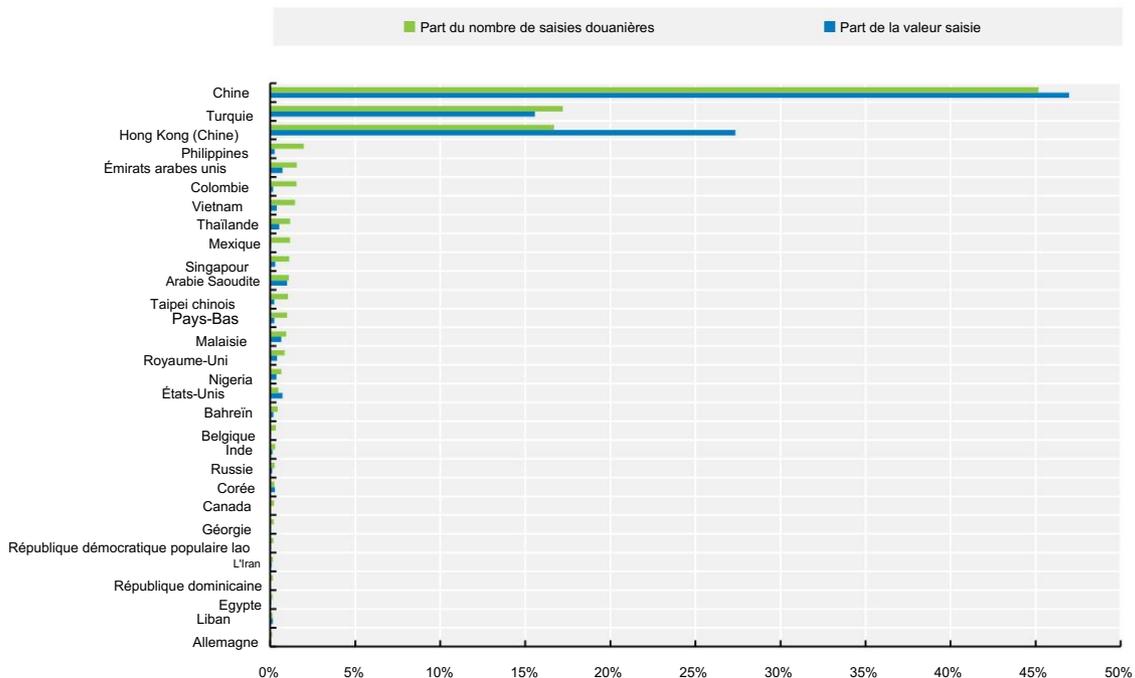
leur attention sur les contrefaçons présentant des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement, réduisant ainsi l'attention portée aux autres produits contrefaits produits localement. La localisation permet aux contrefacteurs d'exploiter cette lacune en matière de contrôle, notamment pour les articles perçus comme moins nocifs.

Les données de saisie corroborent la tendance à la localisation, avec une part notable (20 %) de toutes les saisies impliquant des matériaux d'emballage, des étiquettes et d'autres composants d'authentification, tels que des hologrammes ou des codes QR.

### 2.1.2. Économies de provenance

Français La Chine reste la principale source de produits contrefaits, représentant 45 % de toutes les saisies signalées. Comme l'illustre la figure 2.1, la Chine et Hong Kong (Chine) sont restées les principales économies de provenance des produits contrefaits saisis en 2020 et 2021. Respectivement 47 % et 27 % de la valeur totale des produits saisis provenaient de ces deux économies. Outre la Chine et Hong Kong (Chine), d'autres régions contribuent au commerce de produits contrefaits, notamment d'autres pays d'Asie, les pays du Golfe et certains pays d'Amérique latine. Un grand nombre de pays géographiquement dispersés sont donc impliqués dans le commerce mondial de contrefaçon, quoique à des degrés divers.

Figure 2.1. Principales économies de provenance des produits contrefaits, 2020-2021



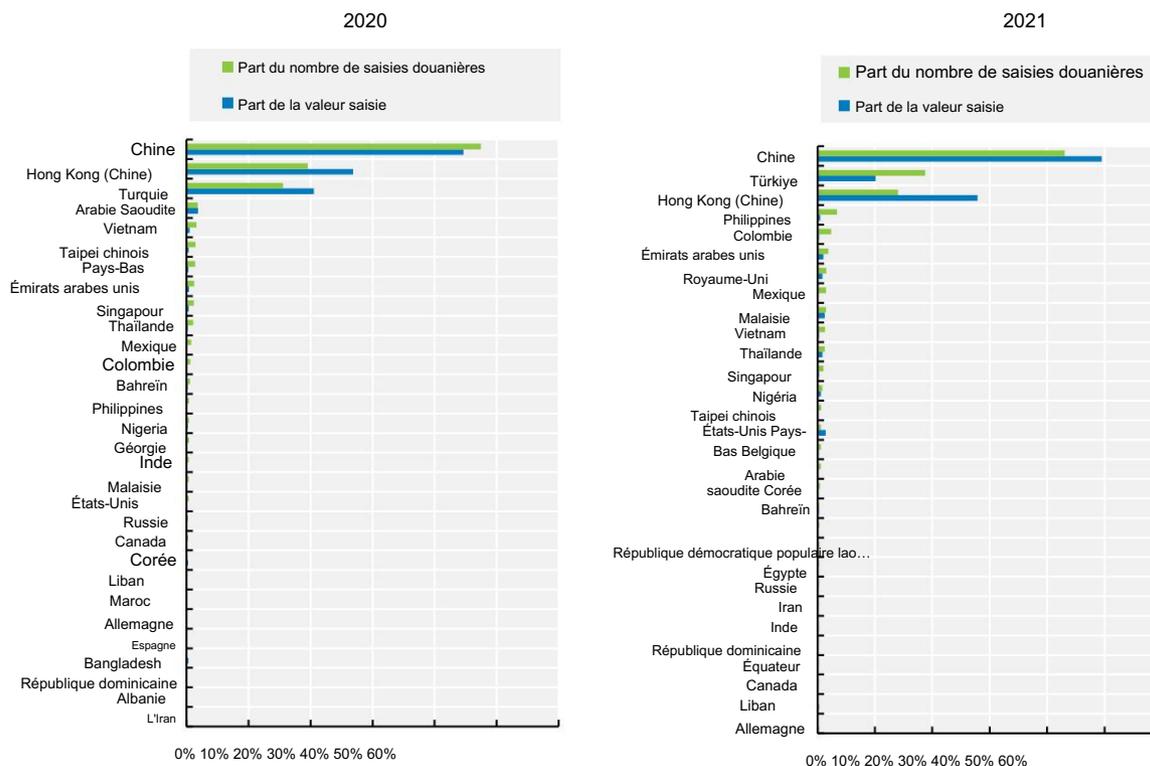
Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EUIPO.

Un changement intéressant est observé en ce qui concerne la place de la Turquie dans les statistiques du commerce de contrefaçon. Auparavant, la Turquie occupait une position plus élevée sur la liste des économies de provenance. Des données récentes indiquent cependant une baisse de la part du pays dans la valeur totale des marchandises contrefaites saisies en 2021 par rapport à 2020. En revanche, les parts de la Chine et de Hong Kong (Chine) dans la valeur totale des contrefaçons saisies ont augmenté au cours de la même période.

La prédominance de la Turquie dans les économies de provenance des contrefaçons saisies s'explique en partie par sa situation géographique stratégique et son infrastructure logistique moderne, qui en font un lieu privilégié pour le transit des contrefaçons. Dans ce contexte, les données douanières turques offrent des informations précieuses.

montrant que 21 % de toutes les saisies effectuées par les autorités douanières turques en 2023 étaient liées à des procédures d'importation, tandis que 19 % et 26 % concernaient respectivement des opérations de transit et d'entreposage.

Figure 2.2. Principales économies de provenance des produits contrefaits, par année



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUIPO.

Une analyse distincte examine la propension relative des économies à exporter des produits contrefaits. Contrairement aux évaluations en volumes absolus, cette analyse prend en compte la part estimée des produits contrefaits dans les flux commerciaux, fournissant ainsi un aperçu de la prévalence relative des contrefaçons plutôt que de leur valeur totale à l'exportation.

La propension relative à exporter des produits contrefaits est mesurée par le score GTRIC-e, un indicateur nuancé qui nécessite une certaine interprétation. Globalement, les économies affichant un score GTRIC-e élevé sont celles qui déclarent des valeurs absolues substantielles de produits contrefaits et piratés ou qui présentent une proportion élevée de produits contrefaits dans leurs exportations. De plus amples informations sur cet indice sont disponibles à l'annexe A2.

Le tableau 2.1 classe les principales économies de provenance, en fonction de leur propension à exporter des produits contrefaits, pour la période 2020-2021. Hong Kong, la Turquie et le Liban sont notamment en tête de ce classement. La présence de la Syrie sur la liste est particulièrement intéressante, compte tenu du conflit armé en cours à l'intérieur de ses frontières et de la tendance qui en découle à obscurcir les documents d'expédition et à faciliter le commerce de marchandises illicites.

Cette observation est cohérente avec les conclusions d'un précédent rapport de l'OCDE (OCDE, 2022[8]), qui observait que les conflits armés peuvent créer un terrain fertile pour le commerce illicite. Dans les régions touchées par des conflits, la faiblesse ou l'absence de cadres de gouvernance offrent aux acteurs illicites la possibilité d'opérer avec un minimum de surveillance. Le rapport de 2018 concluait que les profits tirés du commerce illicite peuvent constituer une forte incitation à prolonger les conflits. L'inclusion de la Syrie dans le classement actuel étaye cette hypothèse, soulignant comment les conditions de conflit peuvent exacerber et entretenir les activités commerciales illicites.

Tableau 2.1. Principales économies les plus susceptibles d'être à l'origine de produits contrefaits, 2020-2021

Moyenne GTRIC-e 2020-2021

Provenance	GTRICe
Hong Kong (Chine)	1
Turquie	1
Liban	1
République arabe syrienne	1
Andorre	1
Albanie	1
Moldavie	0,998
Cambodge	0,997
Chine	0,996
Saint-Martin	0,992
Sénégal	0,972
Bénin	0,924
Bahreïn	0,878
Géorgie	0,814
Mozambique	0,781
Bangladesh	0,749
L'Iran	0,715
Panama	0,705
Libéria	0,680
Jordanie	0,660
Nigeria	0,611
Colombie	0,604
Arabie Saoudite	0,536
République démocratique populaire lao	0,526

Source : calculs OCDE-EUIPO.

## 2.2. Industries touchées

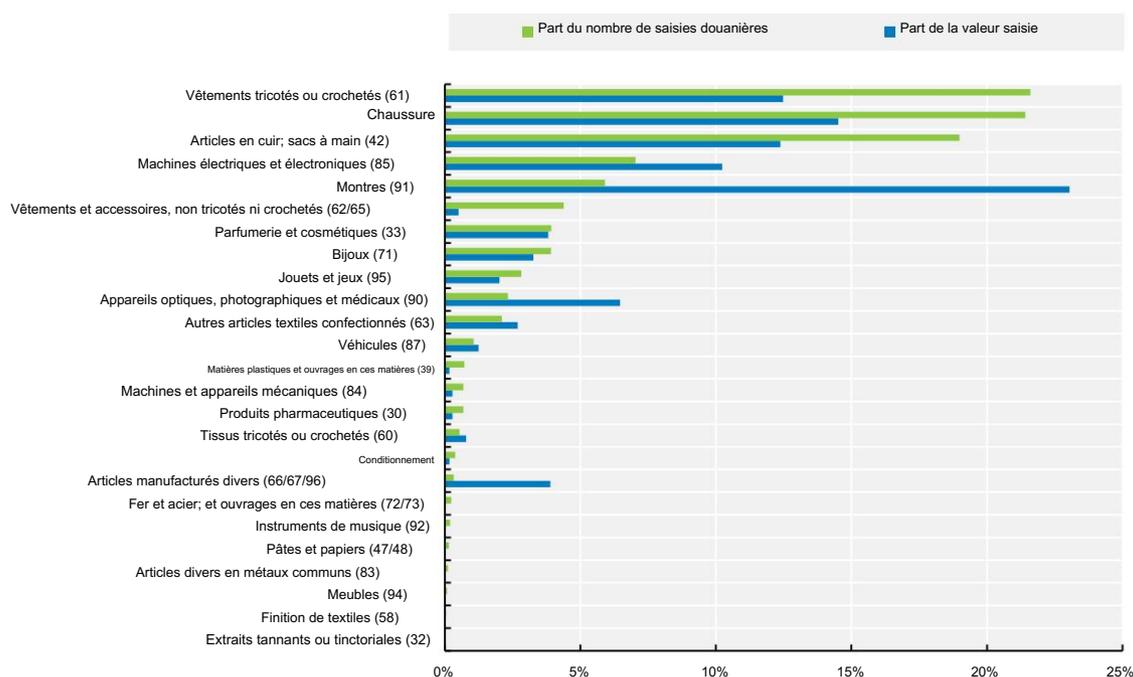
L'éventail des secteurs touchés par la contrefaçon est vaste, couvrant une cinquantaine de catégories de produits distinctes recensées dans les données mondiales sur les saisies. Pratiquement tous les produits protégés par des droits de propriété intellectuelle (PI) sont vulnérables à la contrefaçon. Comme l'a fait remarquer un agent des services répressifs lors d'entretiens : « Rien ne me surprend », soulignant ainsi l'ampleur des opérations de contrefaçon.

La répartition des saisies tend toutefois à se concentrer sur un ensemble plus restreint de catégories de produits (figure 2.3). Ces catégories sont généralement associées à des profits élevés et sont plus facilement détectables et saisissables par les organismes chargés de l'application de la loi.

En 2020-2021, les articles de prêt-à-porter sont restés les contrefaçons les plus fréquemment saisies, les vêtements et les chaussures représentant les parts les plus élevées dans cette catégorie. Les vêtements ont représenté 21,6 % du total des saisies, tandis que les chaussures en ont représenté 21,4 %. Ces catégories étaient suivies par la maroquinerie et l'électronique, conformément aux données antérieures de 2017-2019, où ces quatre secteurs étaient déjà les principales cibles des contrefacteurs.

En termes de valeur des biens saisis, les montres et les chaussures contrefaites arrivent en tête, représentant respectivement 23 % et 15 % de la valeur totale saisie à l'échelle mondiale. Au cours de la période 2017-2019, les montres (25 %) et les articles en cuir (17 %) ont représenté la part la plus importante de la valeur mondiale saisie. Ces résultats soulignent l'intérêt constant des contrefacteurs pour les biens de grande valeur et très demandés, dans un éventail relativement restreint de catégories de produits.

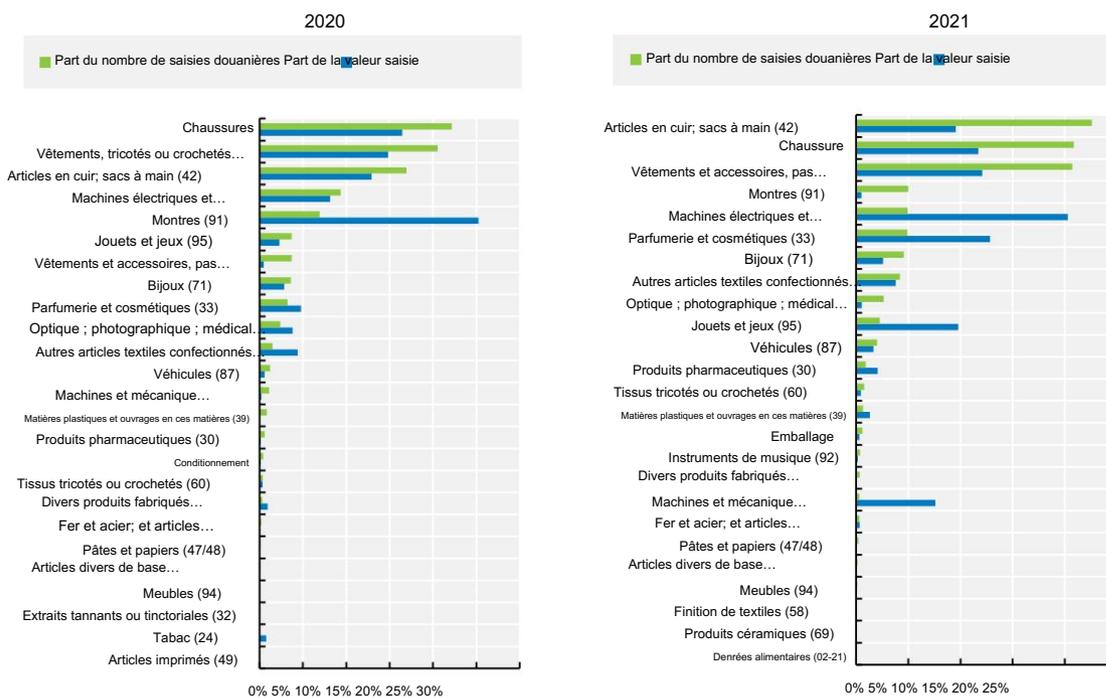
Figure 2.3. Top 20 des catégories de produits contrefaits et piratés, 2020-2021



Source : Données de l'OCDE sur les saisies douanières mondiales.

La comparaison entre 2020 et 2021, illustrée à la figure 2.4, présente la répartition des saisies par année et par catégorie de produits. Au cours des deux années, les chaussures, les vêtements et les articles de maroquinerie ont été les articles les plus fréquemment saisis, ce qui indique que ces catégories de produits ont connu une vulnérabilité durable à la contrefaçon.

Figure 2.4. Top 20 des catégories de produits contrefaits et piratés, par année, 2020-2021



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUPO.

Des différences notables dans la part des valeurs saisies ont été observées entre 2020 et 2021. Par exemple, la part des valeurs saisies pour les montres a diminué, tandis que celles des appareils électroniques, des jouets et jeux, et des machines ont augmenté en 2021. Toutefois, ces fluctuations ne sont pas considérées comme le signe d'une tendance durable, mais plutôt comme des variations temporaires. Ces changements reflètent des changements dans les priorités des services de répression ou, dans certains cas, le succès de saisies importantes dans des catégories de produits spécifiques.

Une analyse plus approfondie examine la propension relative à la contrefaçon, offrant une vision nuancée prenant en compte à la fois le volume total de produits contrefaits et la part estimée de ces produits dans le volume global des échanges pour chaque catégorie. L'indice, présenté dans le tableau 2.2, révèle qu'en 2020-2021, les secteurs les plus vulnérables à la contrefaçon étaient ceux des chaussures, des vêtements, des articles en cuir et du tabac. Ceci est démontré par des scores GTRIC-p élevés dans ces catégories, ce qui signifie soit des valeurs absolues élevées de produits contrefaits et piratés, soit une forte proportion de contrefaçons dans ces secteurs.

Tableau 2.2. Les 20 principaux secteurs d'activité ciblés par les contrefacteurs, 2020-2021

GTRIC-p, moyenne

Code du système harmonisé (code SH)	GTRIC-p
Chaussures (64)	1
Vêtements tricotés ou crochetés (61)	1
Articles en cuir, sacs à main (42)	1
Tabac (24)	1
Tissus tricotés ou crochetés (60)	1
Articles manufacturés divers (66/67/96)	1
Parfumerie et cosmétiques (33)	0,9999
Bijoux (71)	0,8661
Machines électriques et électroniques (85)	0,5916
Appareils optiques, photographiques et médicaux (90)	0,5328
Finition de textiles (58)	0,4431
Autres articles textiles confectionnés (63)	0,4224
Véhicules (87)	0,3354
Vêtements et accessoires, non tricotés ni crochetés (62/65)	0,3202
Boissons (22)	0,2256
Produits pharmaceutiques (30)	0,2009
Articles imprimés (49)	0,1742
Machines et appareils mécaniques (84)	0,1416
Matières plastiques et ouvrages en ces matières (39)	0,1411
Denrées alimentaires (02-21)	0,1392

Source : calculs OCDE-EUIPO.

Un aspect préoccupant des produits contrefaits est leur potentiel dangereux. Dépourvus de tout contrôle de sécurité, ces produits peuvent présenter de nombreux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. De plus, comme aucune entreprise responsable ne supervise ces produits, aucune responsabilité n'est engagée en cas d'incident.

De nombreuses contrefaçons peuvent présenter des risques importants pour la santé et la sécurité, notamment dans des catégories telles que les produits pharmaceutiques, les cosmétiques, les aliments et les jouets. Ces produits à haut risque figurent régulièrement en bonne place dans les données de saisie, les pièces détachées contrefaites en étant un autre exemple significatif (encadré 2.1). Les entretiens avec les autorités chargées de l'application de la loi révèlent que les produits présentant de graves risques pour la santé, notamment les cosmétiques et les produits pharmaceutiques contrefaits, sont particulièrement ciblés par les organismes chargés de la protection de la santé publique.

En outre, les experts interrogés soulignent que les contrefacteurs sont très réactifs aux tendances du marché, produisant rapidement des contrefaçons des produits les plus demandés, en utilisant des plateformes et des services en ligne populaires pour

Atteindre les consommateurs. Cela inclut des tactiques telles que l'intégration de liens vers des offres contrefaites dans des publicités pop-up, augmentant ainsi leur portée.

En conclusion, il est essentiel de faire preuve de prudence lors de l'interprétation des données de saisie, car ces résultats peuvent être influencés par des biais découlant de la nature évolutive de la contrefaçon et de l'évolution des priorités en matière d'application de la loi. Comme indiqué précédemment, les efforts de répression ciblent de plus en plus les contrefaçons présentant des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement. Pour les contrefacteurs, cela a renforcé l'attrait de la « localisation » de l'assemblage des contrefaçons et de l'expédition des emballages et des étiquettes séparément des autres intrants. Cette « localisation » de l'assemblage peut entraîner une sous-représentation de certains produits contrefaits, tels que les engrais, les cosmétiques, les jouets, les denrées alimentaires et les médicaments, dans les données de saisie, malgré leur prévalence sur le marché de la contrefaçon.

Selon un fonctionnaire des douanes interrogé dans le cadre de cette étude, une autre source potentielle de biais provient du rôle proactif des grandes entreprises dans le soutien à la lutte contre la contrefaçon en leur fournissant des ressources et des informations supplémentaires. Si cette assistance a renforcé la lutte contre les contrefaçons portant atteinte à la propriété intellectuelle de ces entreprises, elle peut, par inadvertance, contribuer à réduire l'efficacité de la détection des contrefaçons portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle des petites et moyennes entreprises (PME). Une analyse plus approfondie est nécessaire pour mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène et son impact sur les résultats de la lutte contre la contrefaçon.

#### Encadré 2.1. Pièces détachées automobiles contrefaites

Les pièces détachées automobiles contrefaites apparaissent régulièrement dans les statistiques de saisie. Tandis que les pièces détachées automobiles légales Les contrefacteurs doivent respecter des normes de sécurité strictes, mais ont tendance à proposer des pièces détachées moins chères, de marque frauduleuse et non conformes aux normes de sécurité, ce qui représente un risque important pour les consommateurs. Des données récentes indiquent une forte augmentation de la valeur moyenne des pièces détachées contrefaites, dépassant désormais 300 dollars US l'unité. Cette hausse peut être attribuée à deux facteurs principaux.

Premièrement, la contrefaçon cible de plus en plus de pièces détachées complexes et sophistiquées. Par exemple, des airbags contrefaits et dangereux, appelés « zombies », ont été saisis en quantités importantes. Les tests effectués par l'industrie révèlent que ces airbags contrefaits ne se déploient souvent pas en cas d'accident, compromettant ainsi la sécurité des occupants des véhicules.

Deuxièmement, les contrefacteurs utilisent de plus en plus les plateformes en ligne pour commercialiser des pièces détachées de marques frauduleuses, ciblant notamment les mécaniciens et les ateliers de réparation peu scrupuleux. Ces pièces contrefaites sont ensuite vendues aux consommateurs finaux, qui sont trompés en leur faisant croire qu'ils ont acheté des produits authentiques, les exposant ainsi à des défaillances potentiellement dangereuses.

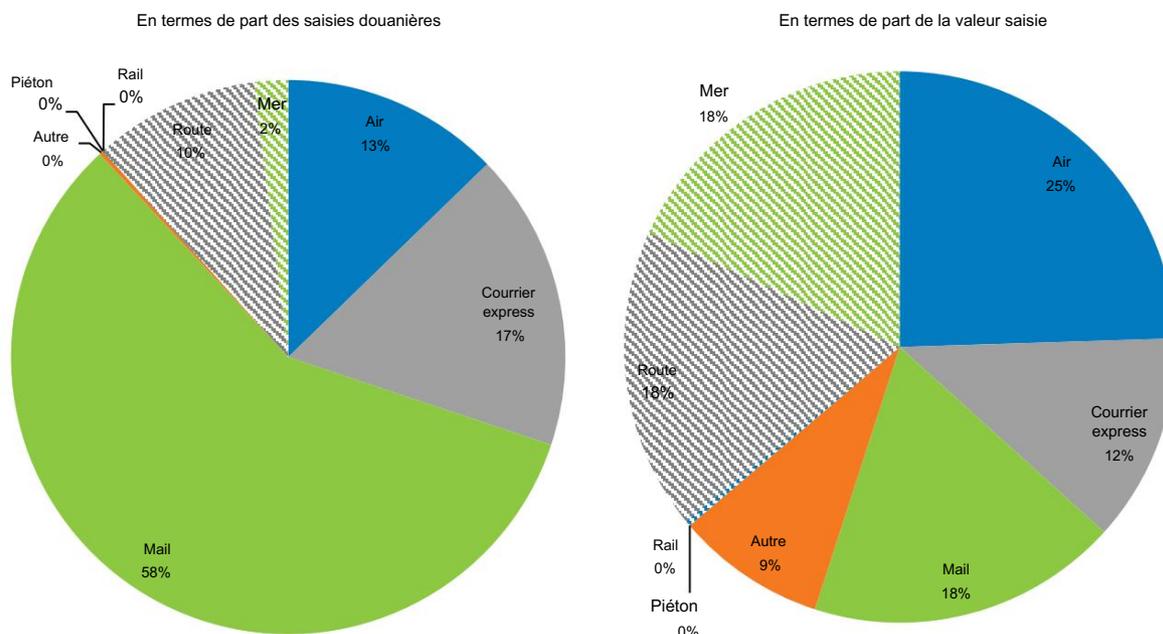
### 2.3. Méthodes d'expédition

Le commerce illicite de produits contrefaits profite de plus en plus des avancées logistiques et technologiques modernes ; les flux commerciaux légitimes sont infiltrés, réduisant ainsi le recours à la contrebande clandestine. Cette évolution est en partie favorisée par la faible priorité accordée aux produits portant atteinte à la propriété intellectuelle par les organismes chargés de l'application de la loi, souvent débordés par de nombreuses priorités concurrentes et manquant de ressources pour lutter efficacement contre les atteintes à la propriété intellectuelle.

En 2020-2021, les services postaux ont été le principal canal de transport des contrefaçons, près de 60 % des articles saisis arrivant par courrier (figure 2.5). Viennent ensuite les services de messagerie express et le fret aérien, qui ont représenté respectivement 17 % et 13 % des saisies douanières mondiales. Ce recours aux services postaux met en évidence la capacité d'adaptation des contrefacteurs, qui exploitent les méthodes d'expédition conventionnelles pour distribuer des marchandises illicites à grande échelle et discrètement.

Il convient également de noter que la part de la valeur des marchandises saisies expédiées par courrier est limitée (18 %) et équivalente à celle des marchandises contrefaites saisies et transportées par voie maritime, alors que le transport maritime ne représente que 2 % du nombre de saisies douanières. Cela met clairement en évidence le défi posé par l'expédition de marchandises contrefaites dans de petits colis postaux, qui représentent un volume massif mais une valeur négligeable par rapport aux autres modes de transport.

Figure 2.5. Modes de transport des produits contrefaits et piratés, 2020-2021



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUPO.

### 2.3.1. Transport routier

Une augmentation du transport routier dans le commerce illicite de marchandises contrefaites a été observée en 2020-21, tant en termes de saisies douanières mondiales que de valeur globale des marchandises saisies. Les expéditions routières ne représentaient que 4 % de la valeur mondiale saisie en 2017-2019, mais ont atteint 18 % en 2020-2021. À l'inverse, les expéditions maritimes ont connu une baisse marquée, la part de la valeur saisie passant de 53 % en 2017-2019 à 18 % en 2020-2021. Ce changement dans les méthodes d'expédition, tel que rapporté par les douaniers, indiquerait une évolution des stratégies des contrefacteurs pour contourner les routes maritimes et exploiter d'autres modes de transport.

Les marchandises contrefaites transportées par route étaient principalement destinées aux pays de l'Union européenne et aux États-Unis. Cette augmentation souligne la nécessité d'une vigilance accrue et d'une collaboration transfrontalière renforcée pour lutter contre la propagation des marchandises contrefaites entrant dans ces régions par les réseaux routiers.

L'augmentation des expéditions par route représente un défi majeur pour les douaniers, qui manquent souvent de données préalables à l'expédition et doivent prendre des décisions immédiates quant à l'inspection ou à la saisie des marchandises. L'absence d'informations préventives entrave l'efficacité de la répression, complexifiant la détection des contrefaçons en temps réel et diminuant l'efficacité des saisies.

### 2.3.2. Petits colis et de minimis

Le terme de minimis fait référence à une valeur seuil en dessous de laquelle les expéditions sont exonérées de droits d'importation. Ce seuil a été introduit pour simplifier les procédures douanières et alléger la charge administrative des

Les autorités de contrôle et les particuliers qui importent des cadeaux ou de petits objets. Si le seuil de minimis s'applique principalement aux droits d'importation, il est également courant que les expéditions inférieures à ce seuil soient soumises à des procédures simplifiées, ne faisant l'objet que d'un contrôle limité de la part des autorités de contrôle. Cette approche vise à faciliter les échanges et à réduire les délais de traitement des marchandises de faible valeur.

Un facteur important dans l'utilisation des envois postaux est le format des petits colis, souvent considérés comme des transactions de minimis ne justifiant pas une inspection minutieuse. De plus, ces petits colis sont particulièrement difficiles à contrôler et à détecter pour les autorités chargées de l'application des lois, car les données figurant sur les factures sont souvent limitées.

Comme indiqué précédemment, les descriptions de contenu sont souvent vagues, avec des termes comme « trucs » offrant peu d'informations et compliquant encore davantage les efforts de détection.

La popularité des petits colis a considérablement augmenté depuis la pandémie de COVID-19, reflétant l'augmentation des achats sur les plateformes de vente en ligne. Les petits colis sont expédiés non seulement par courrier et par services express, mais aussi par fret aérien et, dans certains cas, par conteneurs maritimes, ce qui souligne encore davantage leur importance dans le commerce de contrefaçons (figure 2.5). Cette évolution pose d'importants défis de contrôle aux douanes, car les installations de fret aérien et les ports sont généralement mal équipés pour gérer l'inspection des petits colis emballés dans des conteneurs plus grands.

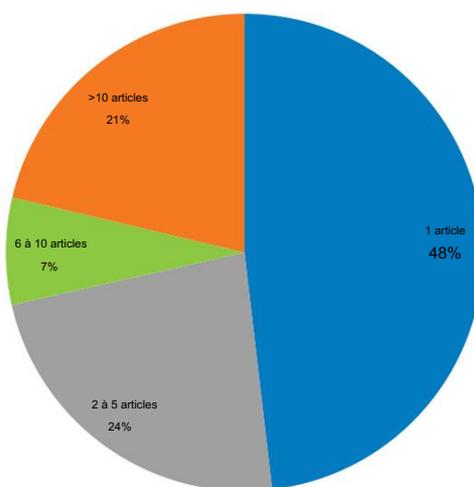
### 2.3.3. Taille des crises

La plupart des envois contenant des contrefaçons sont transportés en petits colis, chaque colis ne contenant qu'un nombre limité d'articles contrefaits. Comme l'illustre la figure 2.6, la taille des envois saisis a globalement diminué : les envois contenant moins de dix articles ont représenté 79 % de toutes les saisies en 2020-2021, contre 61 % en 2017-2019. Cette tendance reflète l'évolution vers des envois plus petits et plus fragmentés comme moyen d'échapper à la détection.

Les petits envois, contenant moins de dix articles, ont été la forme la plus répandue de contrefaçon ces dernières années. Ce phénomène s'est intensifié pendant la pandémie de COVID-19, l'essor du commerce électronique ayant entraîné une évolution des comportements de consommation vers les achats en ligne.

Figure 2.6. Taille des cargaisons saisies, 2020-2021

En termes de part des saisies douanières mondiales



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE.

## 2.4. Estimations de la valeur du commerce des contrefaçons

Les données mondiales sur les saisies de produits contrefaits fournissent des informations sur plusieurs phénomènes clés, notamment : (1) la propension de certains pays à exporter des produits contrefaits, (2) la vulnérabilité de certaines industries à l'infiltration de contrefaçons et (3) la valeur totale estimée du commerce mondial de produits contrefaits.

Les deux premiers points – la propension des pays à exporter des produits contrefaits et la vulnérabilité du secteur – ont été abordés dans les sections précédentes. Cette section se concentre sur le troisième point : la valeur totale du commerce de produits contrefaits.

Pour estimer la valeur totale du commerce de contrefaçons, deux hypothèses méthodologiques importantes sont formulées. Premièrement, on suppose que la propension des pays à exporter des produits contrefaits et la vulnérabilité des industries à la contrefaçon sont relativement stables et ne varient pas en fonction du marché de destination.

Cette hypothèse répond au problème des données incomplètes dans certains pays importateurs, notamment ceux qui ne font pas respecter les droits de propriété intellectuelle à leurs frontières. L'absence de respect des droits de propriété intellectuelle pourrait suggérer que ces pays reçoivent des taux plus élevés de contrefaçons, car ils offrent un environnement plus sûr aux contrefacteurs, avec un risque moindre de détection et un potentiel de profit plus élevé.

Compte tenu de ce manque de contrôle à certaines frontières, il est important de considérer que les estimations obtenues pourraient être biaisées à la baisse. En réalité, les flux commerciaux pourraient contenir des volumes de contrefaçons encore plus importants que ne le suggèrent les estimations, en particulier sur les marchés où le contrôle des droits de propriété intellectuelle est faible.

La deuxième hypothèse implique un « point fixe » : la proportion constante de produits contrefaits généralement trouvés dans certaines catégories à haut risque, provenant de pays exportateurs de contrefaçons connus.

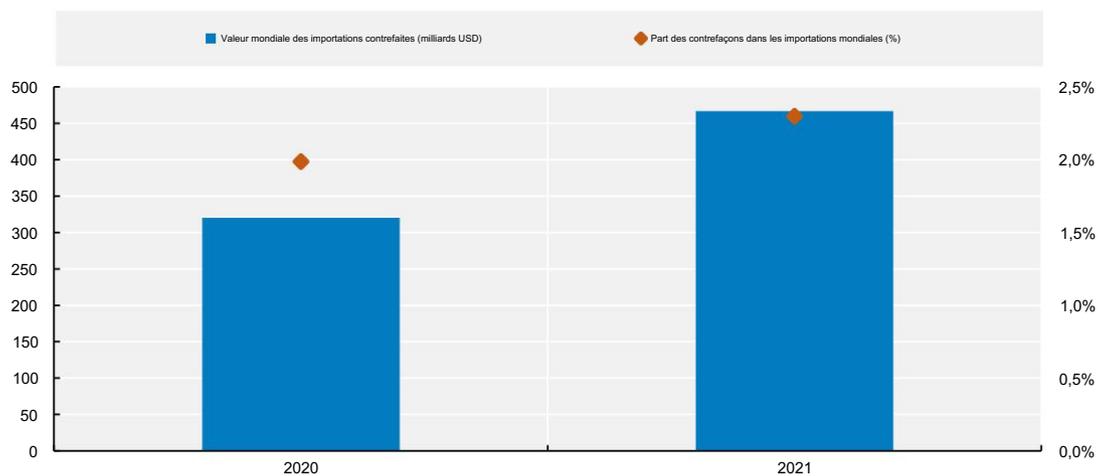
Pour cette analyse, le point fixe est basé sur les importations de chaussures en provenance de Chine. D'après les entretiens avec les responsables de l'application de la loi, environ 27 % des expéditions de chaussures en provenance de Chine sont contrefaites, ce qui sert de référence à ce modèle d'estimation.

Ces deux hypothèses ont servi à calibrer un modèle économétrique visant à estimer la valeur totale du commerce de contrefaçons, en utilisant la même méthodologie que dans les études précédentes. Les détails de cette méthodologie sont présentés en annexe.

Français Les résultats qui en résultent sont préoccupants. En 2021, le commerce mondial de produits contrefaits était évalué à environ 467 milliards USD, soit 2,3 % du total des importations mondiales (Figure 2.7). Cette valeur absolue représente une augmentation par rapport à 2019, lorsque le commerce de contrefaçon était estimé à 464 milliards USD ; cependant, sa part relative a légèrement diminué, le commerce de contrefaçon représentant 2,5 % du commerce mondial en 2019. Pour l'Union européenne, la valeur du commerce de produits contrefaits a été estimée à 117 milliards USD, soit 4,7 % du total des importations de l'UE. Cela représente une diminution à la fois en valeur absolue et en termes relatifs par rapport à 2019. Tous les détails de l'analyse du commerce de contrefaçon dans l'Union européenne se trouvent au chapitre 4.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur le commerce de contrefaçon, les chiffres de 2020 affichant une baisse à un peu moins de 320 milliards de dollars, soit 2 % du commerce mondial. En 2021, le commerce de contrefaçon a rebondi, reflétant à la fois une augmentation en valeur absolue et une relative stabilisation des flux commerciaux mondiaux.

Figure 2.7. Valeur mondiale des contrefaçons par année, 2020-2021



Source : calculs de l'OCDE.

# 3

## Cartographie des routes commerciales :

### Analyse de l'industrie

Cette section analyse le commerce de contrefaçon plus en détail, par secteur d'activité, en prêtant attention aux routes commerciales. Le rôle des principaux pays de provenance est examiné afin de mieux mettre en évidence les aspects spécifiques à l'industrie.

#### 3.1. Secteur de l'habillement (code SH 61)

##### 3.1.1. Routes commerciales

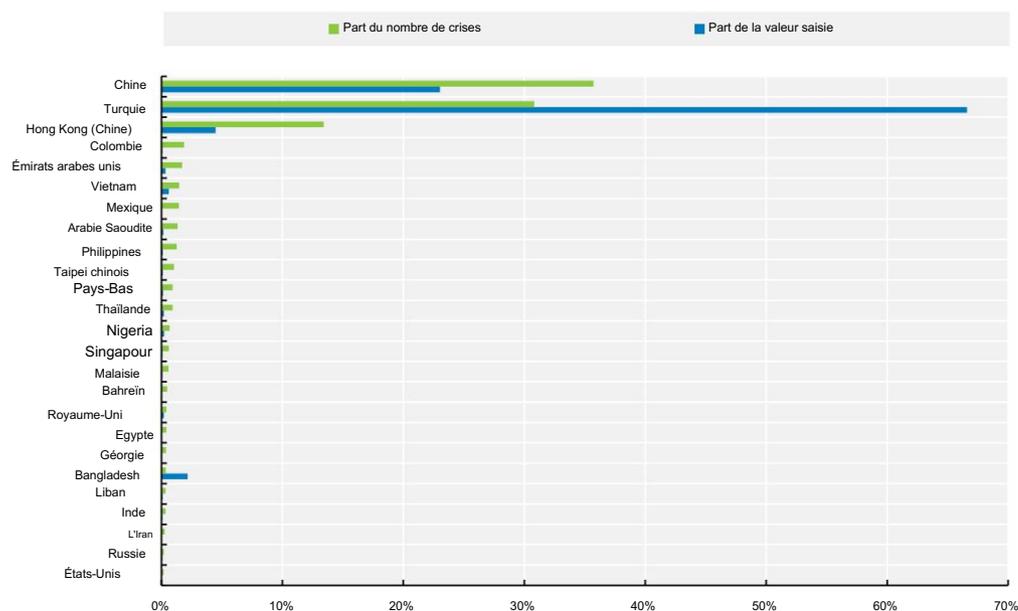
Les vêtements comptent parmi les articles les plus fréquemment contrefaits. Tous les types de vêtements sont contrefaits, y compris les vêtements et les accessoires (chapeaux, écharpes, foulards), et un grand nombre de marques sont contrefaites. Les données de saisie montrent clairement que les contrefacteurs s'adaptent rapidement aux tendances de la mode pour répondre aux besoins des consommateurs.

L'analyse des principales économies de provenance montre que la Chine, la Turquie et Hong Kong (Chine)

Les États-Unis sont restés les principaux fournisseurs de produits textiles contrefaits en 2020-2021. Cependant, la figure 3.1 révèle également l'émergence de nouveaux acteurs. La Colombie et le Mexique se classent notamment aux 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rangs respectivement, parmi les économies d'origine des produits textiles contrefaits. Ce chiffre indique un déclin du rôle des pays asiatiques (autres que la Chine et Hong Kong (Chine), qui était plus important dans le passé, au profit des pays du Golfe et, plus récemment, des pays d'Amérique latine.

La méthodologie du GTRIC révèle que les sources de contrefaçon de vêtements sont nombreuses et réparties dans le monde entier, ce qui indique une forte probabilité que des pays comme le Bangladesh, le Liban, la République arabe syrienne et la Turquie en soient les principales sources. Plusieurs économies africaines (Sénégal, Tanzanie, Bénin et Nigéria) et européennes (Albanie et Bulgarie, dans une moindre mesure) sont également des sources probables, tout comme un pays du Caucase (Géorgie).

Figure 3.1. Principales économies de provenance des contrefaçons de vêtements, 2020-2021



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EU IPO.

Tableau 3.1. Probabilité relative qu'une économie soit une source de contrefaçons de vêtements

GTRIC-e monde pour les vêtements, moyenne 2020-21

Provenance	GTRICe
Bangladesh	1
Hong Kong (Chine)	1
Liban	1
République arabe syrienne	1
Turquie	1
Albanie	0,954
Sénégal	0,863
Géorgie	0,848
Chine	0,846
Tanzanie	0,816
Bénin	0,764
Nigeria	0,703
Venezuela	0,646
Bahreïn	0,483
L'Iran	0,409
Tunisie	0,406
Bulgarie	0,331
Émirats arabes unis	0,315
Kenya	0,313
Royaume-Uni	0,308
Oman	0,291
Egypte	0,256
Pakistan	0,239
Colombie	0,220

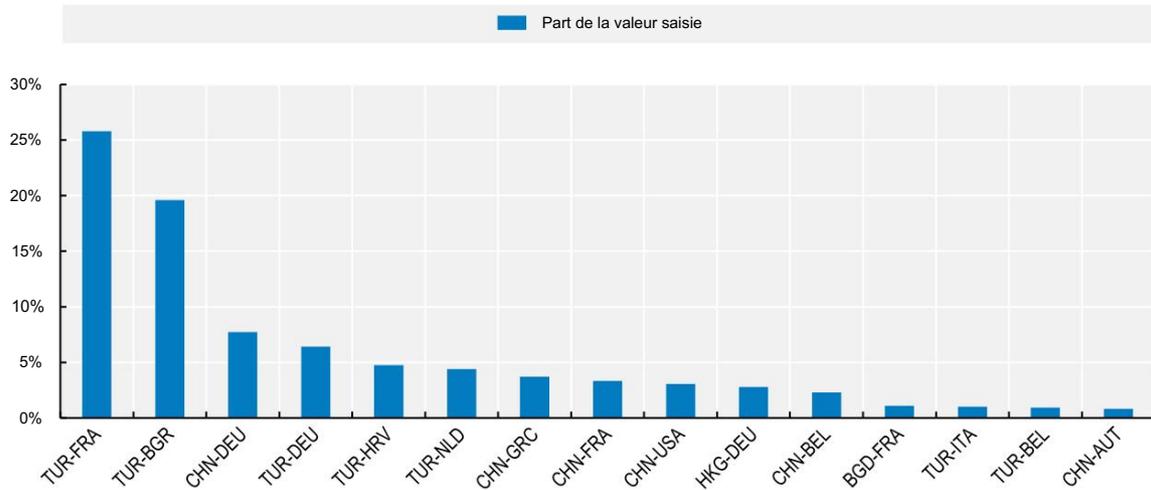
Remarque : Un score élevé sur l'indice GTRIC signifie qu'il y a une plus grande probabilité que l'économie soit une source de produits contrefaits.

Source : calculs OCDE-EUIPO.

La figure 3.2 présente les principales paires de pays de provenance et de destination des produits textiles contrefaits. Elle indique qu'en termes de valeur saisie, les flux de produits textiles contrefaits sont dominés par les exportations de la Turquie vers les pays européens, comme la France et la Bulgarie, ainsi que par les exportations de la Chine vers les pays européens.

Figure 3.2. Principales économies de provenance et de destination des vêtements, 2020-2021

En termes de part de la valeur saisie



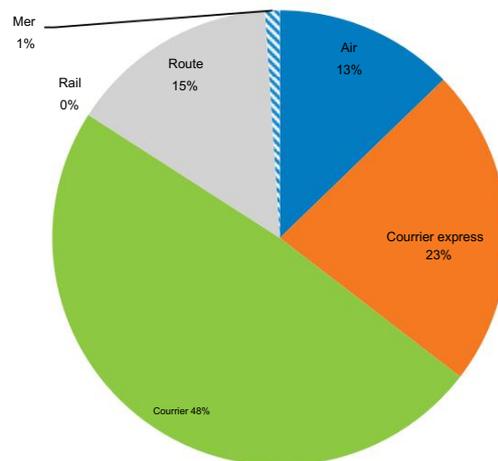
Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EU IPO.

### 3.1.2. Méthodes de transport

Comme le montre la figure 3.3, les services postaux (48 %) et les services de messagerie express (23 %) sont les moyens de transport les plus couramment utilisés pour livrer des produits vestimentaires contrefaits. Ils sont suivis par le transport routier (15 %), dont l'utilisation a augmenté ces dernières années. Le transport routier est largement utilisé pour les expéditions en provenance de Turquie vers les pays européens et pour les flux intra-européens.

Figure 3.3. Modes de transport pour le commerce de vêtements contrefaits, 2020-2021

En termes de nombre de saisies douanières



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EU IPO.

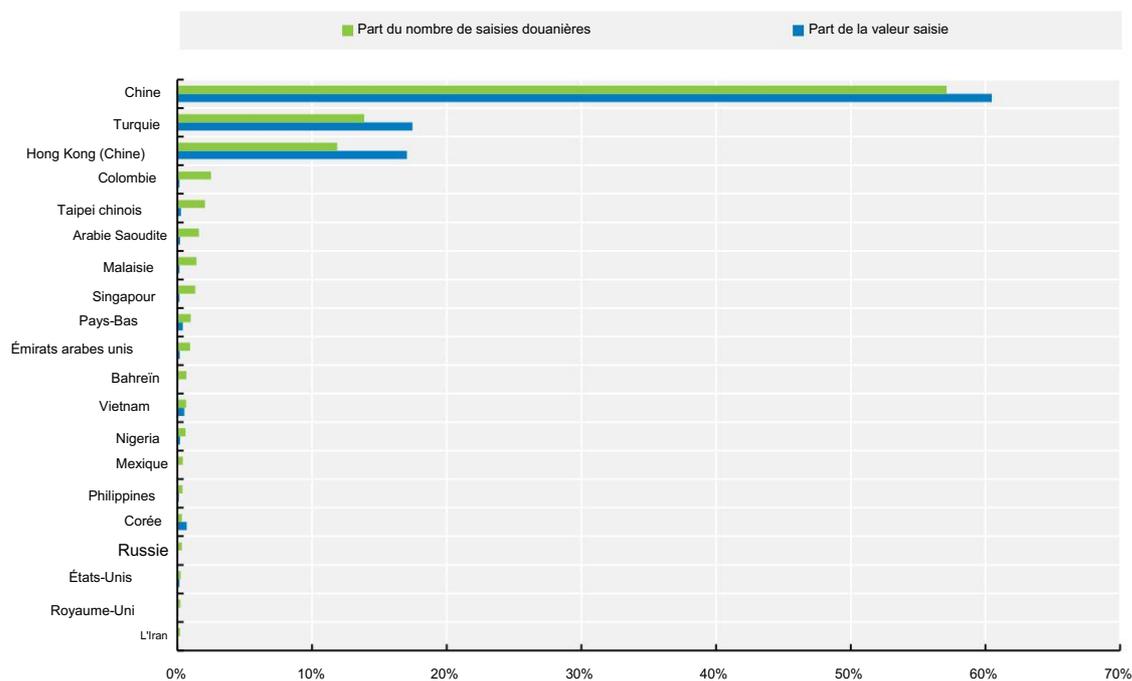
### 3.2. Secteur de la chaussure (code SH 64)

#### 3.2.1. Routes commerciales

Cette catégorie de produits présente un large éventail de contrefaçons, allant des chaussures de luxe aux baskets et sandales tendance. De nombreuses marques sont également victimes de violations de leurs droits de propriété intellectuelle. Comme pour l'habillement, le commerce de chaussures contrefaites reflète l'évolution constante des goûts et des préférences des consommateurs.

Au cours de la période 2020-21, le commerce de chaussures contrefaites a été dominé par les exportations en provenance de Chine, de Turquie et de Hong Kong. (Chine). Près de 83 % des chaussures contrefaites saisies provenaient de ces trois pays. En termes de valeur des marchandises saisies, la part de ces trois pays s'élevait à 94 %. La figure 3.4 répertorie les principales économies sources. Elle illustre l'émergence de la Colombie comme fournisseur de chaussures contrefaites, une évolution qu'il convient de surveiller afin de déterminer si elle représente un changement structurel chez les fournisseurs.

Figure 3.4. Principales économies de provenance du commerce de chaussures contrefaites, 2020-2021

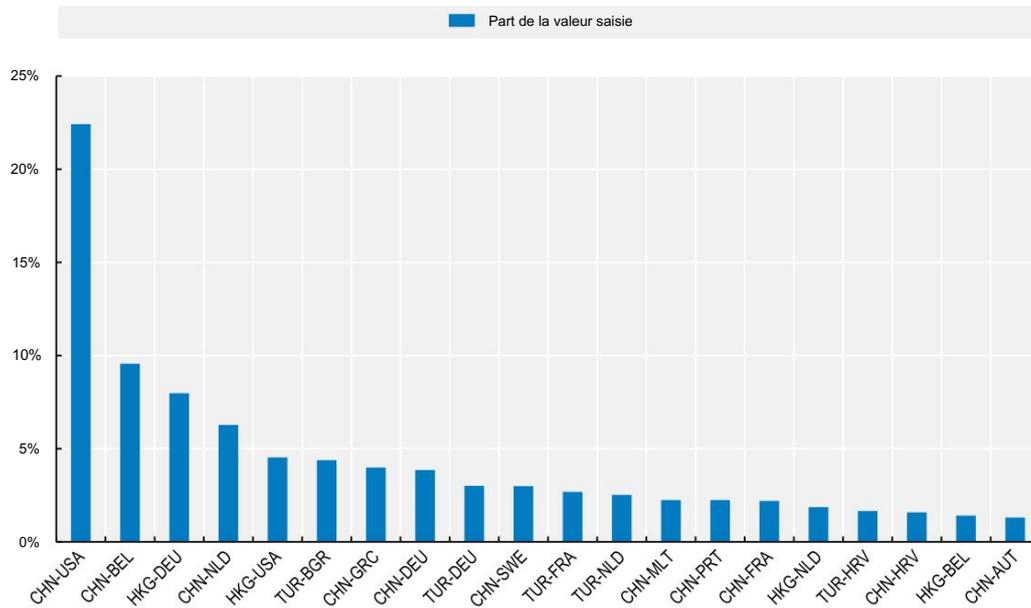


Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EU IPO.

La figure 3.5, qui présente les principales paires provenance-destination du commerce de chaussures contrefaites, indique qu'un quart de la valeur saisie des chaussures contrefaites provenait de Chine vers les États-Unis. La part des flux en provenance de Chine ou de Hong Kong (Chine) vers les pays européens était également significative.

Figure 3.5. Principaux couples provenance-destination du commerce de chaussures contrefaites, 2020-2021

En termes de part de la valeur saisie

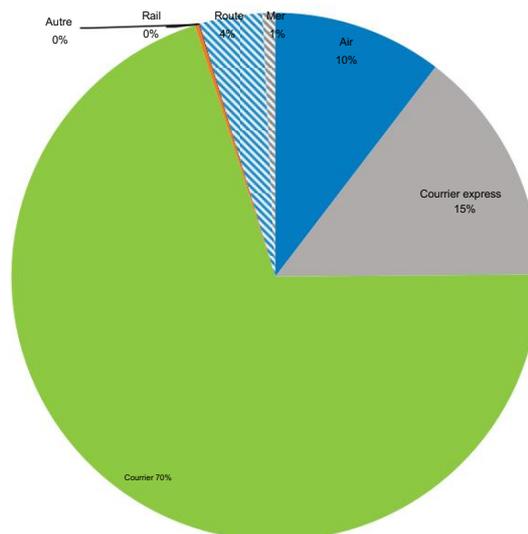


Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUPO.

### 3.2.2. Méthodes de transport

Le commerce de chaussures contrefaites se caractérise par un recours important aux services postaux pour la livraison des marchandises aux pays de destination. Environ 70 % des chaussures contrefaites saisies ont été transportées par ce canal (figure 3.6). Les données relatives aux saisies indiquent également que ces marchandises étaient presque exclusivement expédiées en petits colis, 90 % des saisies contenant moins de dix articles et plus de 67 % n'en contenant qu'un seul.

Figure 3.6. Méthodes de transport pour le commerce de chaussures contrefaites, 2020-2021 En termes de part des saisies douanières mondiales



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUPO.

### 3.3. Secteur des cosmétiques (code SH 33)

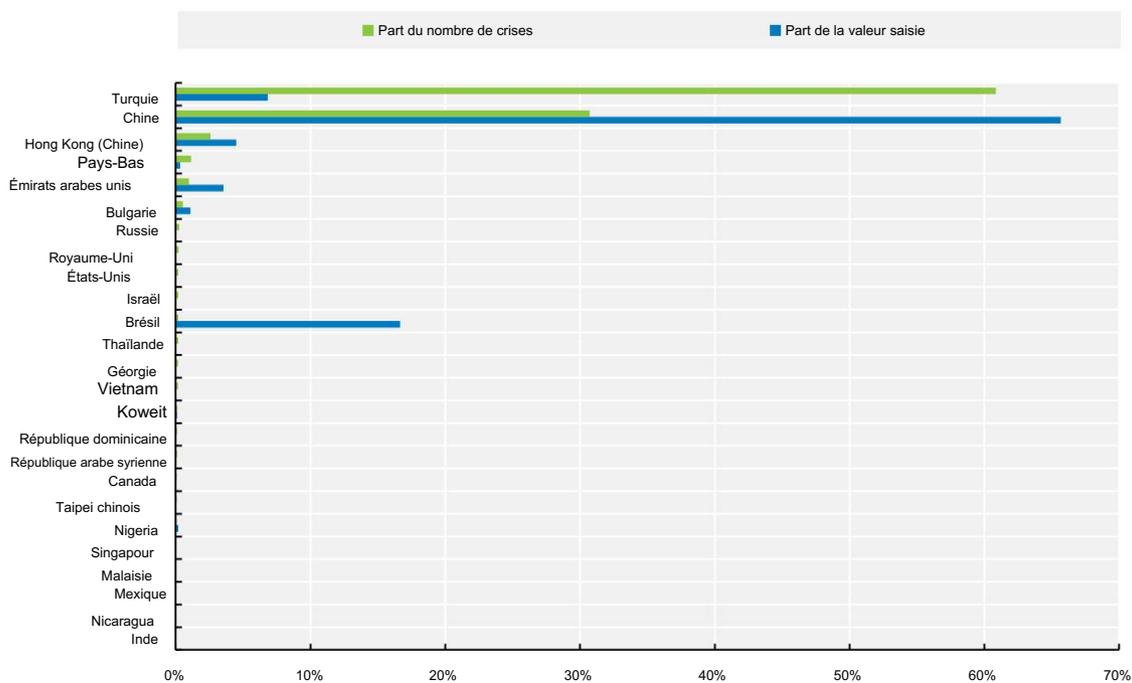
Le commerce de produits cosmétiques contrefaits est vaste et concerne de nombreux produits. Cette catégorie comprend les parfums, les crèmes, les produits d'hygiène personnelle, le maquillage, le dentifrice et les produits de soins pour bébés. Ces contrefaçons, de qualité inférieure, peuvent représenter une menace importante pour la santé des consommateurs.

#### 3.3.1. Routes commerciales

La Turquie et la Chine étaient les deux principales économies d'origine des cosmétiques contrefaits en 2020-2021, représentant 92 % du nombre de saisies dans cette catégorie. La figure 3.7, qui présente les principaux pays d'origine du commerce de produits cosmétiques contrefaits, indique qu'en termes de valeur saisie, la Chine et le Brésil étaient les principaux fournisseurs de contrefaçons. La situation au Brésil reflète deux facteurs importants.

Saisies de près de 30 000 et 10 000 produits cosmétiques en provenance de ce pays. Les données douanières ne fournissent pas d'informations complémentaires concernant la destination et les modes de transport utilisés pour ces deux saisies importantes.

Figure 3.7. Principales économies de provenance du commerce de produits cosmétiques contrefaits, 2020-2021

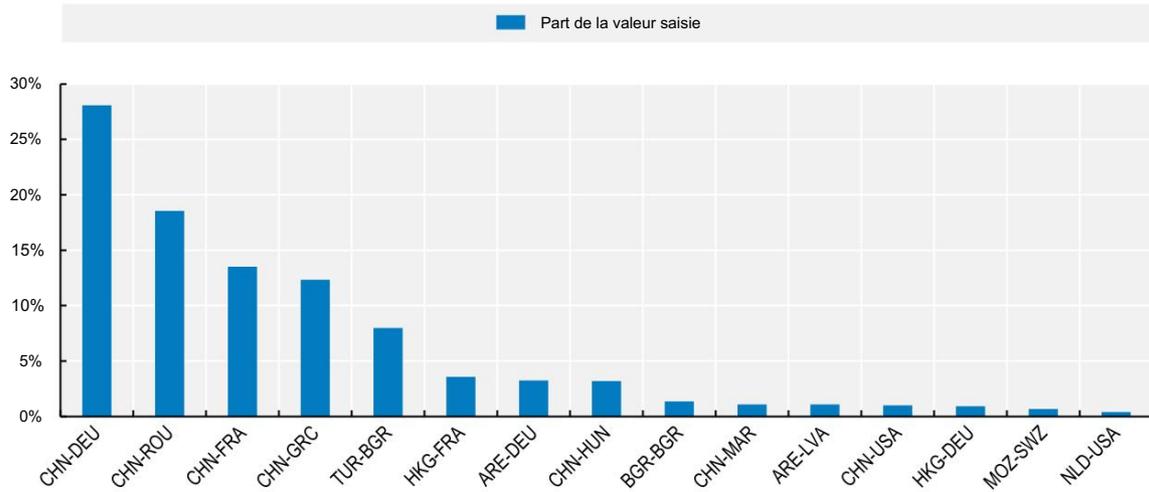


Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUIPO.

Les flux de la Chine vers les pays européens dominent le commerce des cosmétiques contrefaits en termes de valeur saisie. La figure 3.8 révèle également des flux inhabituels, comme ceux de la Chine vers le Maroc, ainsi qu'un flux intra-africain du Mozambique vers le Swaziland.

Figure 3.8. Principales paires provenance-destination du commerce de produits cosmétiques contrefaits, 2020-2021

En termes de part de la valeur saisie



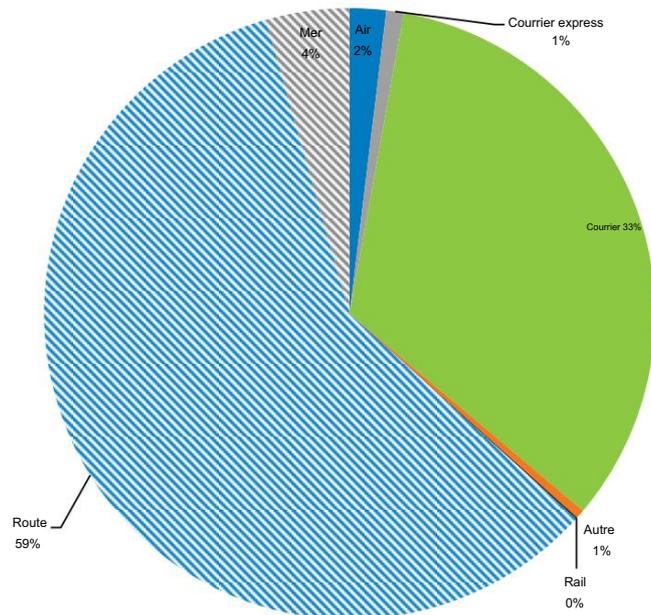
Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EUIPO.

### 3.3.2. Méthodes de transport

En 2020 et 2021, le mode de transport privilégié des cosmétiques contrefaits était la route, qui représentait près de 60 % des saisies douanières. La taille moyenne des colis contenant des cosmétiques contrefaits était relativement importante, près de la moitié d'entre eux contenant plus de dix articles.

Figure 3.9. Mode de transport pour le commerce de produits cosmétiques contrefaits, 2020-2021

En termes de part des saisies douanières mondiales



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EUIPO.

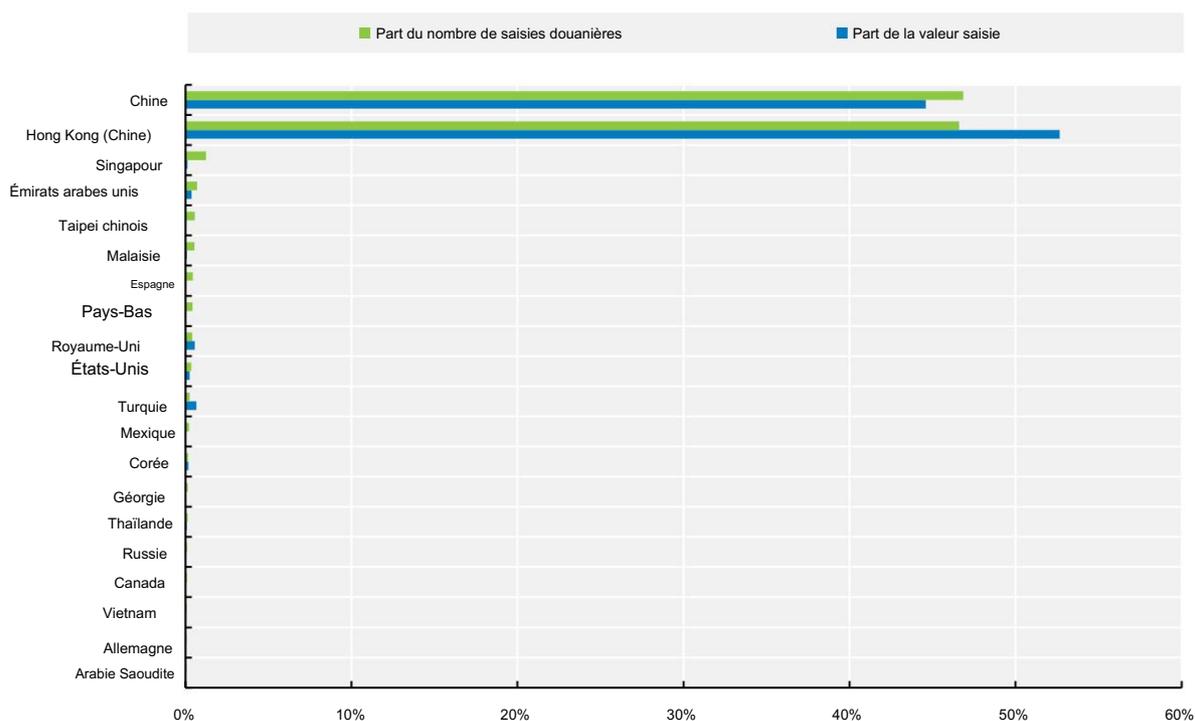
### 3.4. Commerce de produits électroniques contrefaits (code SH 85)

Les produits contrefaits les plus fréquemment saisis sont très divers et comprennent des téléphones et des accessoires associés tels que des écrans, des chargeurs, des coques arrière, mais aussi des manettes de télévision ou de jeu, des batteries ou des cuisinières, et des fers à coiffer.

#### 3.4.1. Routes commerciales

En 2020-2021, la Chine et Hong Kong (Chine) étaient les principales économies d'origine des produits électroniques contrefaits saisis et commercialisés à l'échelle mondiale, représentant 93 % des saisies douanières mondiales de cette catégorie (figure 3.10). Singapour et les Émirats arabes unis, les troisième et quatrième plus grands pays d'origine, ont joué un rôle relativement mineur.

Figure 3.10. Principales économies de provenance des produits électroniques contrefaits, 2020-2021



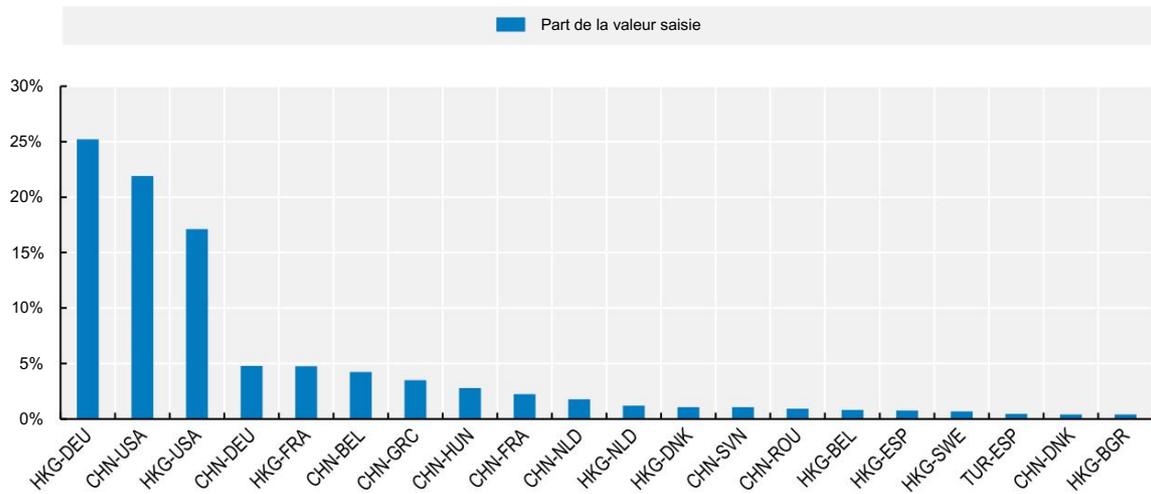
Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EUIPO.

La figure 3.11, qui montre les principales paires provenance-destination dans le commerce des produits électroniques contrefaits, indique qu'un quart de la valeur saisie de ces produits était destinée à l'Allemagne en provenance de Chine.

Les États-Unis étaient également une destination majeure pour les produits électroniques contrefaits, avec 22 % de la valeur saisie de ces marchandises en provenance de Chine destinées aux États-Unis et 17 % provenant de Hong Kong (Chine).

Figure 3.11. Principales paires provenance-destination du commerce de produits électroniques contrefaits, 2020-2021

En termes de part de la valeur saisie



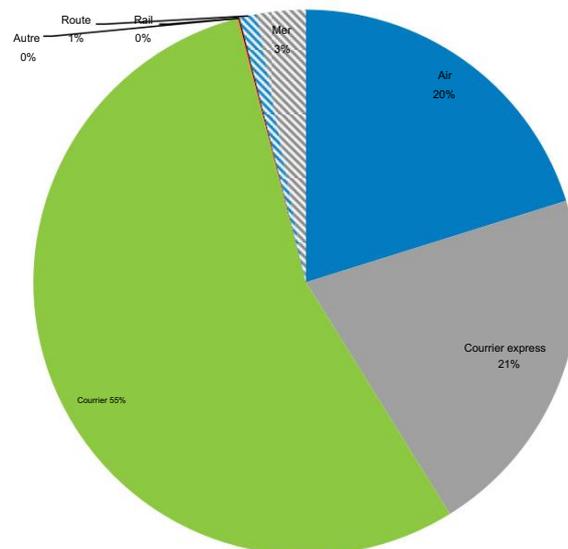
Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EUIPO

### 3.4.2. Méthodes de transport

En 2020 et 2021, les produits électroniques contrefaits ont été principalement transportés par les services postaux, le courrier standard représentant plus de la moitié des saisies dans cette catégorie et le courrier express représentant 21 %.

Figure 3.12. Mode de transport pour le commerce de produits électroniques contrefaits, 2020-2021

En termes de nombre de saisies douanières



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EUIPO.

# 4 Étude de cas de l'Union européenne

## 4.1. Routes commerciales des importations contrefaites dans l'Union européenne

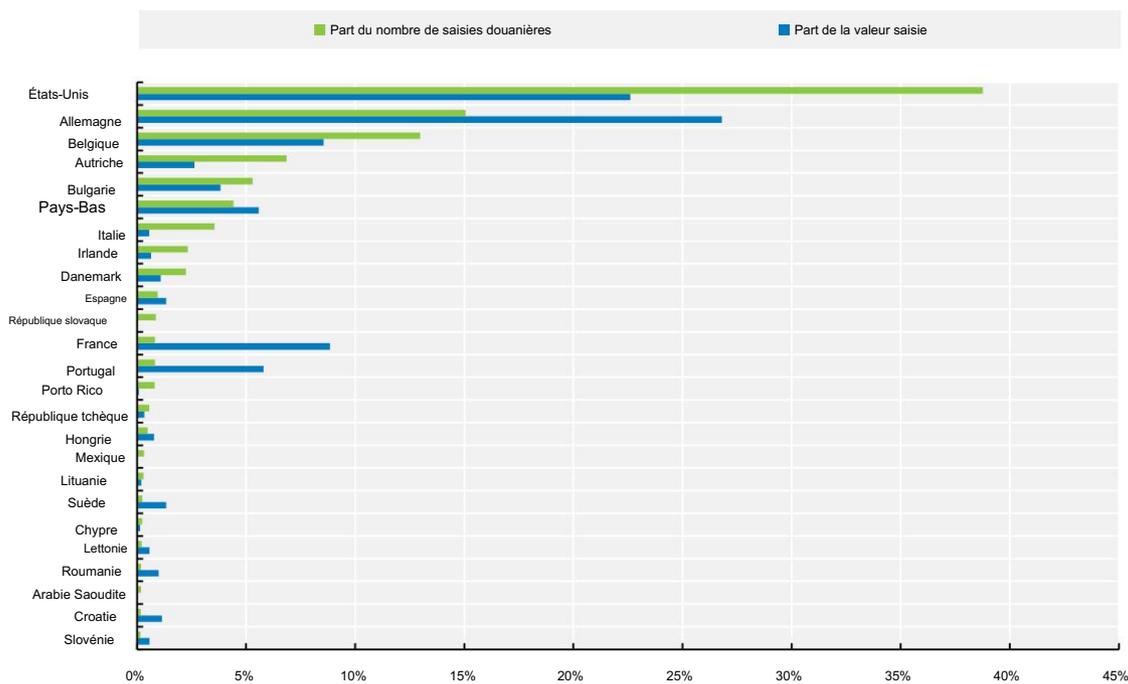
Bien que presque toutes les régions du monde soient touchées par les importations de produits contrefaits, la figure 4.2, qui répertorie les principales économies de destination du commerce mondial de produits contrefaits, indique que les États-Unis et les pays européens étaient les zones les plus ciblées. Vingt des 25 principales économies de destination étaient des États membres de l'UE, bien qu'à des degrés divers. En 2020 et 2021, l'Allemagne était la destination la plus fréquente des importations de produits contrefaits (15 % des saisies mondiales étaient destinées à l'Allemagne). Elle était suivie par la Belgique (13 %) et l'Autriche (7 %).

À l'échelle mondiale, l'Allemagne a été la première destination des contrefaçons saisies en valeur, surpassant les États-Unis. La France et la Belgique ont également été des cibles privilégiées des contrefacteurs ; en 2020 et 2021, ces deux pays ont représenté respectivement 9 % et 7 % de la valeur totale des saisies mondiales.

Les sources de contrefaçon sont nombreuses et réparties dans le monde entier. Entre 2020 et 2021, quelque 140 économies d'origine de contrefaçons destinées à l'Union européenne ont été identifiées.

Cela met en évidence l'ampleur du commerce de contrefaçon et la portée mondiale des réseaux impliqués dans la production et la distribution de marchandises contrefaites.

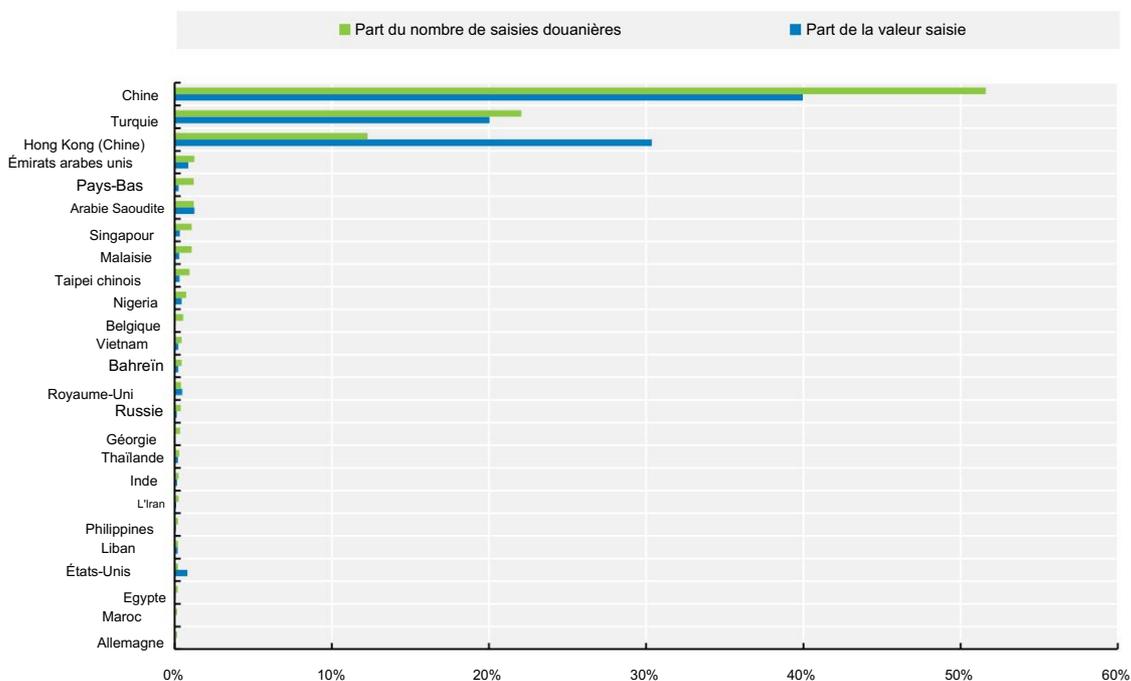
Figure 4.1. Principales économies de destination du commerce mondial de produits contrefaits, 2020-2021



Source : Saisies douanières mondiales de l'OCDE et de l'EIUPO.

La Chine était de loin le premier pays d'origine des produits contrefaits destinés à l'Union européenne, tant en termes de nombre de saisies que de valeur. Plus de la moitié des produits contrefaits saisis à destination de l'Union européenne provenaient de Chine, suivie de la Turquie (22 %) et de Hong Kong (Chine) (12 %) (Figure 4.2).

Figure 4.2. Principales économies de provenance des importations de contrefaçons dans l'Union européenne



Source : Base de données mondiale de l'OCDE sur les saisies douanières.

Concernant les économies de provenance des produits contrefaits destinés à l'Union européenne, l'indice GTRIC-e confirme que le champ d'application est large, avec des provenances situées dans toutes les régions du monde. La propension à exporter des contrefaçons vers l'Union européenne était la plus élevée au Bénin.<sup>1</sup> Hong Kong (Chine), plusieurs pays du Moyen-Orient et la Turquie. Ils étaient suivis de près par le Cambodge, le Sénégal, les Émirats arabes unis et la Chine. Il convient de noter que les économies affichant un score GTRIC-e élevé sont celles qui déclarent des valeurs absolues substantielles de produits contrefaits et piratés ou qui présentent une proportion élevée de produits contrefaits dans leurs exportations. Cela explique la présence de certains pays, notamment ceux dont l'intégration au commerce mondial est relativement limitée, sur la liste des pays sources de produits contrefaits saisis.

<sup>1</sup> Le GTRIC-e est une mesure pondérée comprenant (i) la valeur absolue des exportations de produits contrefaits et piratés d'une économie donnée, et (ii) la part de ces produits dans le total des échanges de cette économie. Bien que la valeur absolue des exportations de produits contrefaits du Bénin soit relativement faible, la forte proportion de produits contrefaits dans ses exportations totales lui confère un score GTRIC élevé.

Tableau 4.1. Principales économies de provenance en termes de propension à exporter des produits contrefaits vers l'Union européenne

GTRIC-e 2020-21

Provenance	GTRIC-e
Bénin	1
Hong Kong (Chine)	1
République arabe syrienne	1
Liban	1
Turquie	1
Bahreïn	1
Jordanie	1
L'Iran	1
Cambodge	0,998
Sénégal	0,998
Émirats arabes unis	0,997
Chine	0,994
Aller	0,994
Panama	0,986
République démocratique populaire lao	0,969
Andorre	0,944
Tanzanie	0,918
Afghanistan	0,909
Albanie	0,906
Arabie Saoudite	0,867
Moldavie	0,823
Géorgie	0,818
Oman	0,797
Bangladesh	0,630

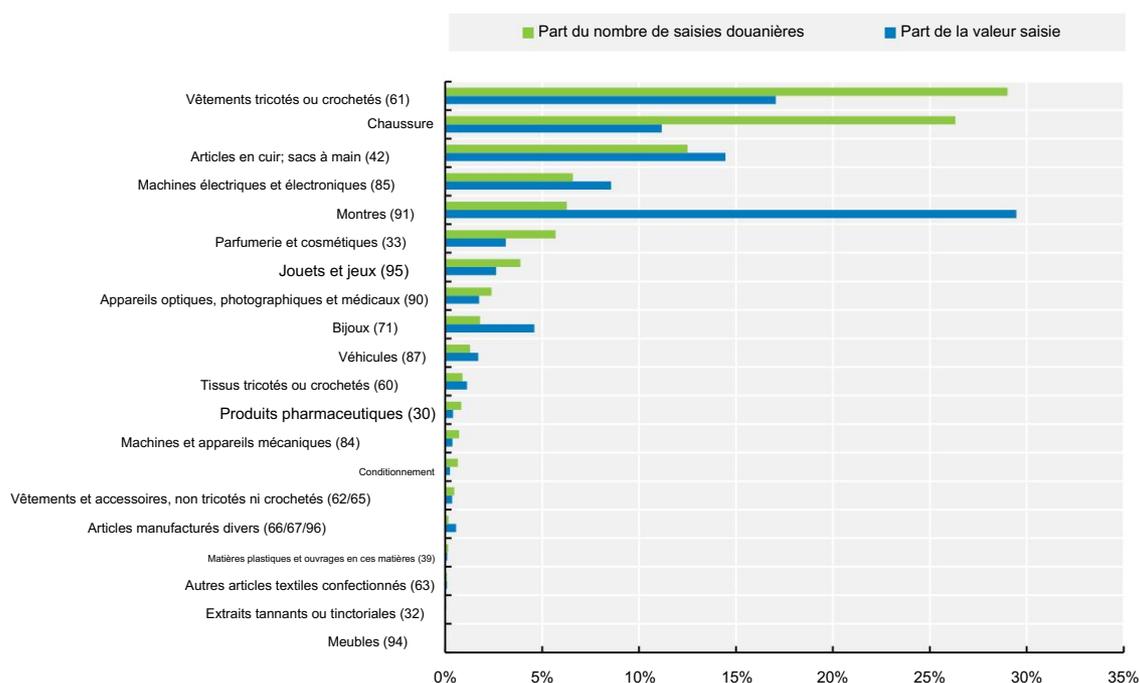
Source : calculs de l'OCDE.

#### 4.2. Structure sectorielle des importations de contrefaçons dans l'Union européenne

Les produits contrefaits destinés à l'Union européenne ont varié en 2020-2021. On observe toutefois une nette concentration autour des biens de consommation courante tels que les vêtements, l'électronique et les jouets, mais les articles de luxe comme la maroquinerie et les montres sont également très présents. Cela souligne l'ampleur de la contrefaçon, qui touche aussi bien les produits d'usage courant que les produits haut de gamme.

Parmi la vaste gamme de produits contrefaits importés dans l'Union européenne, les douaniers européens ont signalé des volumes importants de contrefaçons qui posent des problèmes de santé et de sécurité. En 2020-2021, ces produits comprenaient des cosmétiques et des jouets, qui constituaient les 6e et 7e catégories de contrefaçons les plus fréquemment saisies dans l'Union européenne. La présence de pièces automobiles et de produits pharmaceutiques contrefaits, classés respectivement 10e et 12e, constitue également une préoccupation majeure en raison des risques élevés qu'ils représentent pour la sécurité des consommateurs.

Figure 4.3. Principales catégories de produits importés de contrefaçons dans l'Union européenne, 2020-2021



Source : Base de données mondiale de l'OCDE sur les saisies douanières.

L'analyse des catégories de produits GTRIC (GTRIC-p) pour les importations de contrefaçons au sein de l'Union européenne confirme la diversité des catégories ciblées et, plus important encore, la forte probabilité de contrefaçon impliquant des produits dangereux tels que les parfums, les cosmétiques et les jouets (tableau 4.2).

Tableau 4.2. Les 20 principaux secteurs d'activité ciblés par les contrefacteurs, 2020-2021

code SH	GTRIC-p UE
Articles en cuir; sacs à main (42)	1
Tissus tricotés ou crochetés (60)	1
Vêtements tricotés ou crochetés (61)	1
Chaussures (64)	1
Montres (91)	1
Tabac (24)	1
Parfumerie et cosmétiques (33)	1
Jouets et jeux (95)	0,999
Bijoux (71)	0,998
Articles manufacturés divers (66/67/96)	0,681
Machines électriques et électroniques (85)	0,569
Appareils optiques, photographiques et médicaux (90)	0,412
Finition de textiles (58)	0,397
Autres articles textiles confectionnés (63)	0,224
Véhicules (87)	0,214
Vêtements et accessoires, non tricotés ni crochetés (62/65)	0,187
Boissons (22)	0,153
Instruments de musique (92)	0,140
Produits pharmaceutiques (30)	0,127

Source : calculs de l'OCDE.

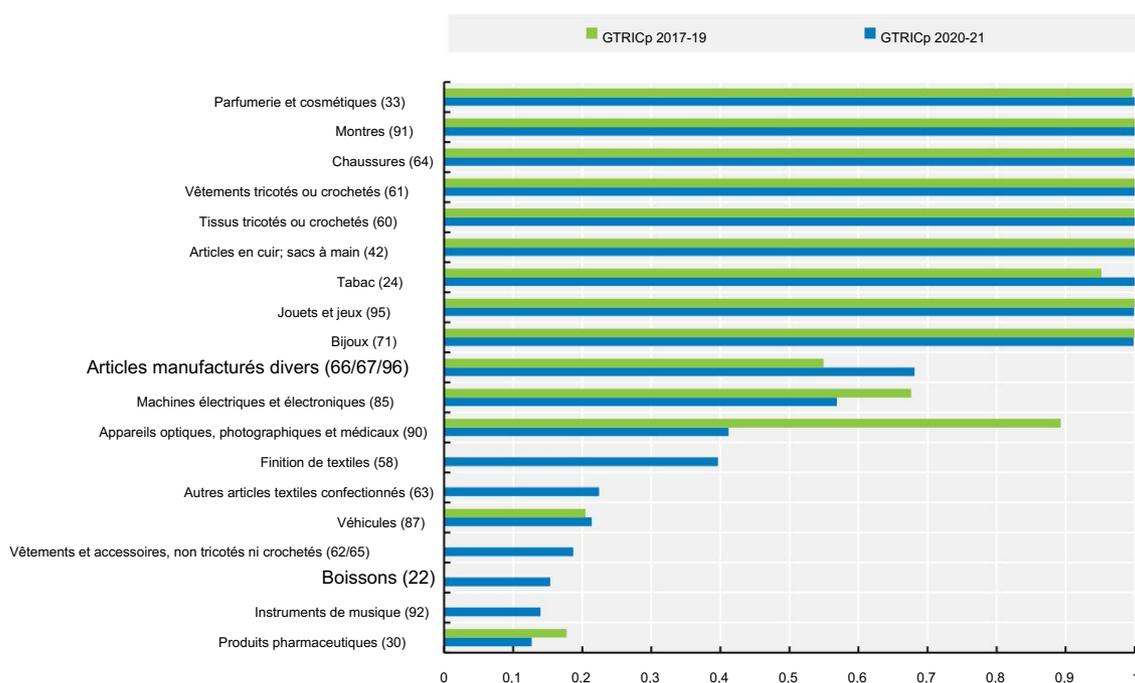
Comme le montre la figure 4.4, les principaux secteurs susceptibles d'être sujets à des importations de contrefaçons en Europe sont similaires entre 2020-21 et 2017-19. Les produits courants tels que les vêtements, l'électronique, les jouets et jeux, les produits de luxe (maroquinerie, bijoux et montres) et les cosmétiques restent les produits les plus susceptibles d'être contrefaits.

Ce graphique révèle également que la probabilité associée à la catégorie 63, qui comprend les équipements de protection individuelle (tels que les masques faciaux), était proche de zéro entre 2017 et 2019, mais est passée à 0,2 en 2019.

2020-21. Cette hausse témoigne de la manière dont les contrefacteurs se sont adaptés aux circonstances spécifiques de la pandémie et à la demande des consommateurs qui en a résulté.

Figure 4.4. Évolution de la propension des catégories de produits à être ciblées dans les importations de l'UE pour contrefaçon

GTRIC-p pour l'Union européenne, moyennes 2017-19 et 2020-21



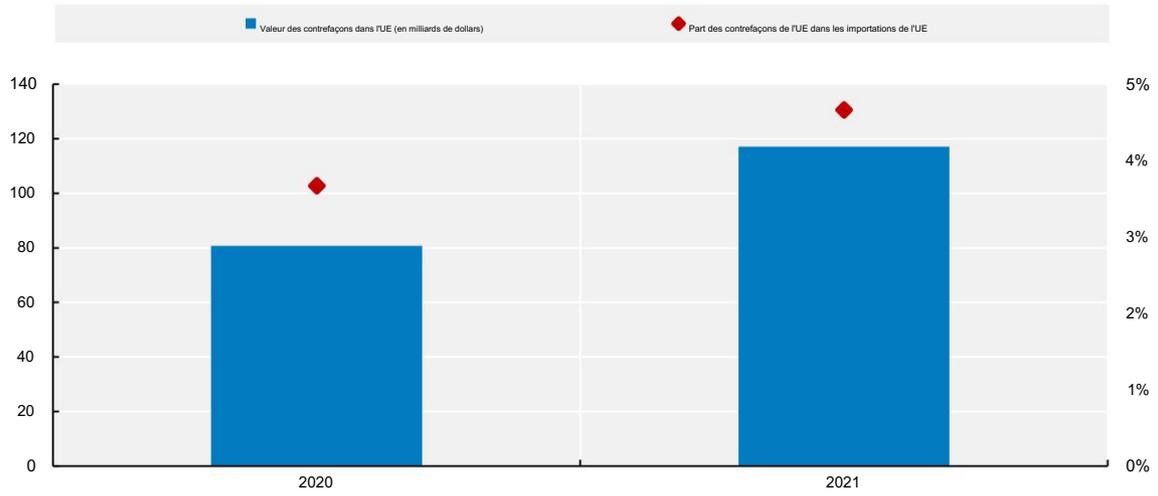
Source : calculs de l'OCDE.

#### 4.3. Estimations de la valeur du commerce de contrefaçons dans l'Union européenne

En 2021, la valeur des importations de contrefaçons dans l'Union européenne est estimée à 117 milliards USD (98,9 milliards EUR), soit 4,7 % des importations de l'UE (graphique 4.5). Cette valeur, tant en termes absolus que relatifs, était inférieure aux valeurs de la période antérieure à la COVID-19. En effet, selon les estimations de (OCDE/EUIPO, 2021[6]), ce commerce s'élevait à 134 milliards USD (119 milliards EUR) en 2019, ce qui représentait 5,8 % des importations de l'UE. Le commerce en 2020 a reflété un ralentissement temporaire des importations de contrefaçons dans l'UE, leur valeur étant inférieure de 30 % à celle de 2021.

Malgré la baisse de la valeur du commerce de contrefaçons à destination de l'Union européenne suite à la pandémie de COVID-19, celui-ci demeure une menace importante pour les économies européennes. Les contrefacteurs ont conservé leur agilité pour échapper à la détection, notamment en délocalisant la production de contrefaçons vers les pays de destination.

Figure 4.5. Valeur des contrefaçons dans l'UE par année, 2020-2021



Source : calculs de l'OCDE.

## 5

## S'attaquer aux problèmes persistants et des défis complexes du commerce de contrefaçon

Dans l'économie mondiale interconnectée d'aujourd'hui, la propriété intellectuelle (PI) est devenue un actif essentiel et un générateur de valeur essentiel. Parallèlement à la facilitation du commerce international, les chaînes de production et d'approvisionnement à forte intensité de PI se sont développées au-delà des frontières, reliant divers marchés et régions. Cette intégration mondiale permet aux entreprises d'innover et de distribuer largement des produits riches en PI, favorisant ainsi la croissance et la concurrence. Cependant, l'internationalisation de la production expose également ces chaînes d'approvisionnement à des risques importants, notamment celui du commerce de contrefaçon, dont la complexité et l'ampleur ont augmenté avec l'expansion des marchés mondiaux.

Malheureusement, les risques de contrefaçon persistent et demeurent une préoccupation majeure, compromettant l'intégrité de chaînes d'approvisionnement complexes. Ces réseaux mondialisés, qui s'étendent sur de nombreux pays, sont de plus en plus exposés aux risques de violation de la propriété intellectuelle. Actuellement, le commerce illicite de produits contrefaits constitue une menace pour la croissance économique et l'innovation, ainsi que pour la santé publique, la sécurité et l'État de droit.

En outre, le commerce de contrefaçon alimente la corruption et le crime organisé, créant un cercle vicieux dans lequel l'innovation est étouffée, la confiance des consommateurs s'érode et les ressources sont détournées des entreprises légitimes vers des opérations illicites.

Les défis auxquels est confrontée la protection de la propriété intellectuelle ont été exacerbés par les récentes crises mondiales, telles que la pandémie de COVID-19 et l'invasion russe de l'Ukraine. Ces crises ont complexifié les opérations de la chaîne d'approvisionnement, entraînant souvent des changements dans les priorités en matière d'application de la loi et créant de nouveaux obstacles à une gestion efficace des risques. L'évolution de ces crises complique les efforts visant à établir un profil précis des risques, car les ressources en matière d'application de la loi sont limitées et doivent s'adapter à des réalités en constante évolution, notamment tensions géopolitiques, volatilité économique et nécessité d'une réponse rapide aux menaces pour la santé publique et la sécurité.

Par conséquent, le commerce illicite de contrefaçons demeure une menace importante pour les économies. Il demeure une force déstabilisatrice au sein du système commercial international, fondé sur des principes communs d'équité et de conformité. L'ampleur du problème est soulignée par les conclusions de ce rapport, qui estiment le commerce mondial de contrefaçons à la somme vertigineuse de 467 milliards de dollars, soit une somme comparable au PIB de certaines économies de l'OCDE. Cette valeur colossale illustre que le commerce de contrefaçon n'est pas un problème mineur, mais représente un défi majeur pour l'intégrité du commerce mondial et la pérennité des économies tributaires de la propriété intellectuelle.

Les réseaux criminels impliqués dans le commerce illicite recherchent le profit, faisant de chaque produit protégé par la propriété intellectuelle une cible potentielle. Si l'incidence de la contrefaçon est élevée dans des catégories telles que les vêtements, les chaussures et l'électronique, elle est également présente dans un large éventail de catégories de produits, notamment les produits pharmaceutiques, les composants automobiles, les pièces détachées, les batteries, les engrais et les produits alimentaires. La diversité des produits contrefaits témoigne de l'ampleur du problème, ainsi que de la capacité d'adaptation des réseaux illicites à cibler presque tous les produits perçus comme précieux sur les marchés mondiaux.

Les produits contrefaits présentent souvent des risques graves, voire critiques, pour les consommateurs, car les contrefacteurs ne respectent souvent pas les normes de santé et de sécurité. Ce problème est particulièrement grave dans des secteurs comme les cosmétiques, les produits pharmaceutiques et les pièces automobiles. Par exemple, la récente augmentation des contrefaçons d'airbags illustre les risques mortels associés à ce problème. Ces contrefaçons d'airbags de mauvaise qualité, souvent installées à l'insu des garagistes, ont laissé croire aux consommateurs qu'ils achetaient des produits authentiques, les exposant ainsi à de graves risques pour leur sécurité.

La Chine reste la principale source de produits contrefaits, représentant environ 62 % des articles contrefaits saisis dans le commerce mondial, provenant soit directement de Chine, soit acheminés via Hong Kong (Chine).

L'importance de la Chine est restée constante tout au long des années d'étude du problème par l'OCDE et l'EU IPO. Ses vastes capacités de production, qui en ont fait un producteur dominant de biens légitimes, facilitent également la production et la distribution de contrefaçons, soulignant l'ampleur et l'impact des pôles de fabrication de contrefaçons au sein des réseaux commerciaux mondiaux.

Les contrefacteurs exploitent les canaux de distribution en constante évolution, utilisant souvent de petits colis et du courrier pour transporter des produits contrefaits. En effet, environ 65 % des saisies de contrefaçons sont effectuées par ces canaux, privilégiés pour leur rapidité et leur portée. Cependant, en termes de valeur, les contrefaçons transportées par conteneurs sont plus importantes, chaque conteneur pouvant contenir des centaines, voire des milliers d'articles contrefaits. Par conséquent, environ 18 % de la valeur des saisies de contrefaçons provient d'expéditions trouvées dans des porte-conteneurs, ce qui fait du commerce de conteneurs un axe essentiel de la lutte contre la fraude.

L'application des mesures anti-contrefaçon est devenue de plus en plus complexe. Le climat géopolitique actuel et l'impact durable de la pandémie de COVID-19 ont compliqué l'identification et la surveillance des itinéraires commerciaux réguliers, ce qui complique l'établissement du profilage des risques. De plus, l'augmentation des envois de petits colis a mis à rude épreuve les capacités de contrôle, car les volumes élevés et les délais de traitement plus courts réduisent la capacité des agents chargés de l'application de la loi à effectuer des profilages et des inspections efficaces.

Les petits colis, en particulier, posent un défi particulier, car ils ne sont souvent pas traités dans des centres de contrôle équipés pour des inspections approfondies. Ils empruntent alors les itinéraires de fret habituels, échappant ainsi aux contrôles nécessaires à l'identification des contrefaçons. Ce déficit logistique exerce une pression supplémentaire sur les services de contrôle, qui peinent à s'adapter à l'évolution du commerce de contrefaçons, tout en faisant face à des ressources limitées et à des priorités changeantes.

Un obstacle majeur aux efforts de répression est la faible priorité généralement accordée aux initiatives de lutte contre la contrefaçon par les autorités compétentes. Dans de nombreux pays non membres de l'OCDE, ce problème est exacerbé par le manque de ressources officielles ou de volonté politique pour lutter contre la contrefaçon. Dans certains cas, la répression est compromise lorsque les contrefacteurs corrompent ou corrompent les agents chargés de l'application de la loi.

Dans les pays de l'OCDE, les contraintes budgétaires liées à la pandémie, conjuguées aux défis géopolitiques actuels, ont relégué la lutte contre la contrefaçon au second plan, souvent au détriment de préoccupations urgentes telles que les stupéfiants, l'évasion fiscale et la sécurité nationale. Cependant, malgré ces difficultés, une voie à suivre existe, fondée sur une coordination renforcée entre les organismes chargés de l'application de la loi et une collaboration avec le secteur privé.

Il est essentiel de renforcer la coordination entre les autorités chargées de l'application de la loi, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. En effet, l'efficacité de la lutte contre la contrefaçon repose sur un partage d'informations fluide entre les différents services, notamment les douanes, les cellules de renseignement financier, la police locale et les agents de surveillance du marché. Actuellement, ces services opèrent souvent de manière indépendante, ce qui limite l'efficacité de leurs actions contre le commerce de contrefaçon. Une collaboration accrue et l'intégration des données en temps réel pourraient améliorer considérablement les résultats en matière de détection et de répression.

La collaboration avec les détenteurs de droits, les parties les mieux informées sur les produits authentiques, est également essentielle. Les titulaires de droits peuvent fournir des informations sur les caractéristiques distinctives des produits authentiques et les canaux de distribution habituels, permettant ainsi un profilage et une identification plus efficaces des contrefaçons. Les données en temps réel et les solutions technologiques peuvent encore améliorer ces informations.

efforts, permettant des réponses rapides aux menaces émergentes. À cet égard, la création du Portail européen pour le respect des droits de propriété intellectuelle (IPEP) mérite d'être soulignée. Le Portail européen pour le respect des droits de propriété intellectuelle est une plateforme en ligne développée par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) pour soutenir le respect des droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble de l'Union européenne. Il met en relation les titulaires de droits, tels que les entreprises et les particuliers, avec les autorités chargées de l'application des droits, notamment les douanes et la police, afin de lutter contre la contrefaçon et le piratage. Le portail permet aux titulaires de droits de partager des informations détaillées sur leurs droits de propriété intellectuelle, facilite la communication avec les autorités chargées de l'application des droits pour le traitement des cas d'infraction, permet la gestion et la soumission des demandes d'intervention douanière (AFA), et fournit des alertes et des rapports sur les activités de contrefaçon présumées, ainsi que le suivi des cas et des mesures prises.

De plus, les intermédiaires commerciaux, notamment les services postaux, les opérateurs de transport express, les zones franches et les compagnies de transport maritime par conteneurs, jouent un rôle important dans la lutte contre le commerce de contrefaçon. Grâce à l'échange de bonnes pratiques, à la mise en place de cadres coopératifs et à la mise en œuvre de structures incitatives, ces intermédiaires peuvent contribuer à prévenir l'utilisation abusive de leurs réseaux par les contrefacteurs. L'IPEP de l'UE a réussi à élargir l'accès à la plateforme, les intermédiaires commerciaux y étant désormais inclus. Ils peuvent accéder au portail et partager des informations clés pour faciliter la détection des marchandises portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

### 5.1. Prochaines étapes

Ce rapport met en lumière les graves défis posés par le commerce de contrefaçon, tout en proposant des pistes d'investigation et d'élaboration de politiques plus poussées. Une surveillance continue est essentielle, car le commerce de contrefaçon demeure un polluant persistant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et des évaluations régulières fournissent aux décideurs politiques des données cruciales pour orienter leurs actions.

Compte tenu des risques considérables que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, une analyse plus approfondie de cet aspect est justifiée. De plus, le commerce de contrefaçons viole non seulement les lois sur la propriété intellectuelle, mais aussi les réglementations environnementales et du travail. L'examen de la portée et de l'impact de ces aspects pourrait apporter des éclairages précieux sur l'impact plus large de la contrefaçon.

Les grandes entreprises ont tendance à jouer un rôle proactif dans le soutien aux efforts de répression, fournissant souvent des ressources supplémentaires et des informations précieuses qui améliorent la détection et la saisie des produits contrefaits portant atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle. Cet engagement proactif des grandes entreprises peut involontairement créer un biais en matière de répression, ce qui peut entraîner une baisse d'efficacité dans l'identification des contrefaçons portant atteinte à la propriété intellectuelle des PME.

Il est essentiel de comprendre les défis auxquels sont confrontées les PME, car elles peuvent manquer de ressources pour interagir avec les organismes chargés de l'application de la loi dans la même mesure que les grandes entreprises. Par conséquent, les PME pourraient être touchées de manière disproportionnée par la contrefaçon, leurs droits de propriété intellectuelle bénéficiant d'une protection comparativement moindre. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour examiner en profondeur ce phénomène et déterminer si les PME subissent effectivement cette lacune en matière d'application de la loi. Si cela se confirme, des recherches complémentaires devraient identifier les secteurs et domaines spécifiques où ce biais affecte le plus significativement les PME, permettant ainsi des réponses politiques adaptées pour garantir que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, bénéficient d'une application efficace de la propriété intellectuelle. L'OCDE et l'EUIPO ont déjà étudié le commerce de produits contrefaits et les PME dans un rapport (OCDE/EUIPO, 2023[9]) qui analyse l'impact économique du commerce illicite de produits contrefaits sur les petites et moyennes entreprises.

Enfin, une analyse ciblée des routes commerciales et des points de transit utilisés abusivement par les contrefacteurs pourrait permettre de mieux comprendre les plateformes les plus exploitées et les types de marchandises les plus fréquemment trafiquées. De telles recherches pourraient renforcer la capacité des organismes chargés de l'application de la loi à prévenir et à perturber le commerce de contrefaçons à ses points les plus vulnérables, contribuant ainsi à un système commercial international plus robuste et réglementé.

# Références

- Hald, A. (1952), *Théorie statistique avec applications techniques*, John Wiley & Sons, Ltd., New York. [11]
- Morini, C. et al. (2024), « Un changement de paradigme dans la conformité réglementaire du commerce électronique transfrontalier : données du Brésil », *World Customs Journal*, vol. 18/2, pp. 3–19, <https://doi.org/10.55596/001c.123504>. [7]
- OCDE (2022), *Commerce illicite dans les pays touchés par des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Focus sur le Yémen*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f31fd13a-fr>. [8]
- OCDE (2008), *L'impact économique de la contrefaçon et du piratage*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/sti/38707619.pdf>. [3]
- Éditions OCDE, P. (éd.) (2021), *Le commerce mondial des contrefaçons : une menace inquiétante*, <https://doi.org/10.1787/74c81154-en>. [6]
- OCDE/EUIPO (2023), *Risques de commerce illicite de contrefaçons pour les petites et moyennes entreprises*, Commerce illicite, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fa6d5089-en>. [9]
- OCDE/EUIPO (2021), *Utilisation abusive du commerce électronique pour le commerce de contrefaçons*, commerce illicite, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1c04a64e-en>. [1]
- OCDE/EUIPO (2019), *Tendances du commerce des produits contrefaits et piratés*, commerce illicite, OCDE Éditions, Paris/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Alicante, <https://doi.org/10.1787/q2q9f533-fr>. [5]
- OCDE/EUIPO (2018), *Utilisation abusive de petits colis pour le commerce de produits contrefaits : faits et Tendances*, Commerce illicite, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264307858-fr>. [2]
- OCDE/EUIPO (2016), *Commerce de produits contrefaits et piratés : cartographie de l'impact économique*, Commerce illicite, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264252653-en>. [4]
- Verbeek, M. (2000), *Guide d'économétrie moderne*, John Wiley & Sons, Ltd., West Sussex, Angleterre. [10]

## Annexe A. Notes méthodologiques

### A.1. Construction de l'indice général de contrefaçon de produits liés au commerce (GTRIC-p)

GTRIC-p est construit en quatre étapes :

1. Pour chaque économie déclarante, les pourcentages de saisie de biens sensibles sont calculés.
2. Pour chaque catégorie de produits, les pourcentages globaux de saisies sont calculés en prenant en compte les données de déclaration part des économies dans le total des importations sensibles en tant que pondérations.
3. À partir de ces données, un facteur de source de contrefaçon est établi pour chaque industrie, en fonction du poids de l'industrie en termes de commerce total.
4. Sur la base de ces facteurs, le GTRIC-p est calculé.

Étape 1 : Mesurer l'intensité des saisies de produits spécifiques au rapporteur

et sont respectivement les valeurs des saisies et des importations du type de produit  $k$  (tel qu'enregistré selon le SH au niveau à deux chiffres) dans l'économie  $i$ , quelle que soit l'économie de provenance, au cours d'une année donnée. L'intensité relative des saisies (pourcentages de saisies) du bien  $k$  dans l'économie  $i$ , notée ci-dessous, est alors définie comme suit :

$$s_{ik} = \frac{I_{ik}}{\sum_{k=1}^K I_{ik}}, \text{ tel que } \sum_{k=1}^K s_{ik} = 1 \quad \{1, \dots, K\}$$

est la gamme de biens sensibles (le nombre total de biens est donné par  $K$ ) et  $\{1, \dots, N\}$  est la gamme d'économies déclarantes (le nombre total d'économies est donné par  $N$ ).

Étape 2 : Mesurer l'intensité générale des saisies de produits

L'intensité générale des saisies pour le produit  $k$ , notée est ensuite déterminée en faisant la moyenne des intensités de saisie, pondérées par la part des économies déclarantes dans le total des importations sensibles d'une catégorie de produits donnée,  $k$ . Par conséquent :

$$\Gamma_k = \sum_{i=1}^N w_i s_{ik}, \quad \{1, \dots, K\}$$

Le poids de l'économie déclarante  $i$  est donné par :

$$w_i = \frac{I_i}{\sum_{i=1}^N I_i}$$

où  $I_i$  est la valeur totale enregistrée des importations de marchandises sensibles ( $\sum_{k=1}^K I_{ik} = I_i$ )

Étape 3 : Mesurer les facteurs de contrefaçon spécifiques à chaque produit

$\sum_{i=1}^n$  est défini comme le total des importations enregistrées de biens sensibles k pour toutes les économies et est  $\sum_{i=1}^n$  défini comme le total des importations mondiales enregistrées de tous les biens sensibles.

La part des importations mondiales du bien k, notée  $\alpha_k$ , est donc donné par :

$$\alpha_k = \frac{\sum_{i=1}^n}{\sum_{i=1}^n} \text{ tel que } \sum_{k=1}^K \alpha_k = 1$$

Le facteur général de contrefaçon de la catégorie de produits k, noté  $\beta_k$ , est alors déterminé comme suit :

$$\beta_k = \frac{G}{\alpha_k}$$

Le facteur de contrefaçon reflète la sensibilité des infractions aux règles de contrefaçon survenant dans une catégorie de produits donnée, par rapport à sa part dans le commerce international. Ce facteur est basé sur les pourcentages de saisies calculés pour chaque économie déclarante et constitue le fondement de la formation du GTRIC-p.

Étape 4 : Établissement de GTRIC-p

Le GTRIC-p est construit à partir d'une transformation du facteur général de contrefaçon et mesure la probabilité relative que différentes catégories de produits soient victimes de contrefaçon et de piratage dans le commerce international. La transformation du facteur de contrefaçon repose sur deux hypothèses principales :

**Hypothèse (A1) :** Le facteur de contrefaçon d'une catégorie de produits donnée est positivement corrélé à l'intensité réelle du commerce international de produits contrefaits et piratés couverts par ce chapitre. Les facteurs de contrefaçon doivent donc refléter l'intensité réelle du commerce de contrefaçon dans les catégories de produits concernées.

**Hypothèse (A2) :** Cette hypothèse reconnaît que l'hypothèse A1 pourrait ne pas être entièrement correcte. Par exemple, le fait que les produits contrefaits soient détectés plus fréquemment dans certaines catégories pourrait impliquer que les différences de facteurs de contrefaçon entre les produits reflètent simplement que certains produits sont plus faciles à détecter que d'autres ou que certains, pour une raison ou une autre, ont été spécifiquement ciblés pour une inspection. Les facteurs de contrefaçon des catégories de produits présentant des facteurs de contrefaçon plus faibles pourraient donc sous-estimer l'intensité réelle de la contrefaçon et du piratage dans ces catégories.

Conformément à l'hypothèse A1 (corrélation positive entre les facteurs de contrefaçon et les activités de contrefaçon réelles) et à l'hypothèse A2 (des facteurs de contrefaçon plus faibles peuvent sous-estimer les activités réelles), le GTRIC-p est établi en appliquant une transformation monotone positive de l'indice des facteurs de contrefaçon à l'aide de logarithmes naturels. Cette technique standard de linéarisation d'une relation non linéaire (dans le cas de cette étude entre les facteurs de contrefaçon et les activités de contrefaçon réelles) permet d'aplatir l'indice et d'accorder un poids relatif plus élevé aux facteurs de contrefaçon plus faibles (Verbeek, 2000[10]).

Afin de tenir compte de la possibilité de valeurs aberrantes aux deux extrémités de l'indice du facteur de contrefaçon (c'est-à-dire que certaines catégories peuvent être mesurées comme particulièrement sensibles à la contrefaçon même si elles ne le sont pas, tandis que d'autres peuvent être mesurées comme insensibles même si elles le sont), on suppose que GTRIC-p suit une distribution normale tronquée à gauche, GTRIC-p ne prenant que des valeurs de zéro ou plus.

Le facteur de contrefaçon transformé est défini comme :

$$= \ln(x + 1)$$

En supposant que le facteur de contrefaçon transformé peut être décrit par une distribution normale tronquée à gauche avec  $x \geq 0$ , alors, suivant Hald (Hald, 1952[11]), la fonction de densité de GTRIC-p est donnée par :

$$f(x) = \begin{cases} 0 & x < 0 \\ \frac{1}{\sigma \sqrt{2\pi}} \exp\left(-\frac{1}{2\sigma^2}(x-\mu)^2\right) & x \geq 0 \end{cases}$$

où  $\mu$  est la distribution normale non tronquée pour  $x \geq 0$  spécifié comme :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma \sqrt{2\pi}} \exp\left(-\frac{1}{2\sigma^2}(x-\mu)^2\right)$$

La moyenne et la variance de la distribution normale, ici notées  $\mu$  et  $\sigma^2$ , sont estimés sur la base de l'indice de facteur de contrefaçon transformé, indice  $T$ , données par  $T$  et  $T^2$ . Cela permet de calculer la probabilité de propension à l'importation de contrefaçons (GTRIC-p) à travers les codes SH, correspondant à la fonction de distribution cumulative de

## A.2. Construction de l'indice général des économies de contrefaçon lié au commerce (GTRIC-e)

GTRIC-e est également construit en quatre étapes :

1. Pour chaque économie déclarante, les pourcentages de saisie pour les économies de provenance sont calculés.
2. Pour chaque économie de provenance, les pourcentages globaux de saisies sont calculés en prenant en compte les données de déclaration part des économies dans le total des importations sensibles en tant que pondérations.
3. À partir de ces données, le facteur source de contrefaçon de chaque économie est établi, en fonction du poids des économies de provenance en termes de commerce total.
4. Sur la base de ces facteurs, le GTRIC-e est calculé.

Étape 1 : Mesurer l'intensité des saisies spécifiques à chaque déclarant pour chaque économie de provenance

$s_{ij}$  sont les saisies enregistrées par l'économie  $i$  de tous les types de marchandises contrefaites (c'est-à-dire toutes les  $k$ ) provenant de l'économie  $j$  au cours d'une année donnée en termes de valeur.  $s_{ij}$  est l'intensité relative des saisies de l'économie  $i$  (pourcentage de saisies) de tous les articles contrefaits provenant de l'économie  $j$ , au cours d'une année donnée :

$$s_{ij} = \frac{v_{ij}}{\sum_{i=1}^J v_{ij}} \text{ tel que } \sum_{j=1}^N s_{ij} = 1 \quad \{1, \dots, J\}$$

Où  $\{1, \dots, J\}$  est la plage des économies de provenance identifiées (le nombre total d'exportateurs est donné par  $J$ ) et  $\{1, \dots, N\}$  est la plage des économies déclarantes (le nombre total d'économies est donné par  $N$ ).

### Étape 2 : Mesurer l'intensité générale des saisies de chaque économie de provenance

L'intensité générale des crises pour l'économie  $j$ , notée  $\Gamma_j$ , est ensuite déterminée en faisant la moyenne des intensités de saisie,  $\gamma_{ij}$ , pondérée par la part de l'économie déclarante dans le total des importations provenant d'origines connues de contrefaçons et de pirates<sup>2</sup>. Par conséquent :

$$\Gamma_j = \sum_{i=1}^n \gamma_{ij} w_i, \quad \{1, \dots, n\}$$

Le poids de l'économie déclarante  $i$  est donné par :

$$w_i = \frac{\gamma_{ij}}{\sum_{j=1}^n \gamma_{ij}}, \text{ tel que } \sum_{i=1}^n w_i = 1$$

### Étape 3 : Mesurer les facteurs de contrefaçon spécifiques aux partenaires

$\Gamma_j$  est défini comme le total des importations mondiales enregistrées de tous les produits sensibles en provenance de  $j$ , et  $\sum_{i=1}^n \gamma_{ij}$  représente le total des importations mondiales de biens sensibles provenant de toutes les économies de provenance.

La part des importations en provenance de l'économie de provenance  $j$  dans le total des importations mondiales de biens sensibles,  $\gamma_j$ , est notée alors par :

$$\gamma_j = \frac{\Gamma_j}{\sum_{j=1}^n \Gamma_j}, \text{ tel que } \sum_{j=1}^n \gamma_j = 1$$

À partir de là, le facteur de contrefaçon spécifique à l'économie est établi en divisant l'intensité générale des saisies pour l'économie  $j$  par la part des importations totales de biens sensibles en provenance de  $j$ .

$$G_j = \frac{\Gamma_j}{\gamma_j}$$

### Étape 4 : Établissement de GTRIC-e

L'évaluation de l'ampleur de la contrefaçon et du piratage dans une perspective d'économie de provenance peut être effectuée de la même manière que pour les biens sensibles. C'est pourquoi un Indice général de la contrefaçon lié au commerce pour les économies (GTRIC-e) a été établi selon des principes et des hypothèses similaires :

- **Hypothèse (A3)** : L'intensité avec laquelle tout article contrefait ou piraté provenant d'une économie particulière est détecté et saisi par les douanes est positivement corrélée à la quantité réelle d'articles contrefaits et pirates importés de cet endroit.

**Hypothèse (A4)** : Cette hypothèse reconnaît que l'hypothèse A3 pourrait ne pas être entièrement correcte. Par exemple, une forte intensité de saisies d'articles contrefaits ou piratés provenant d'une économie de provenance particulière pourrait indiquer que cette économie fait partie d'un système de profilage douanier ou qu'elle est particulièrement ciblée par les douanes. L'importance des économies de provenance affichant de faibles intensités de saisies dans les activités réelles de contrefaçon et de piratage pourrait donc être sous-représentée par l'indice et conduire à une sous-estimation de l'ampleur de ces phénomènes.

Comme pour l'indice spécifique au produit, le GTRIC-e est établi en appliquant une transformation monotone positive de l'indice du facteur de contrefaçon pour les économies de provenance, à l'aide de logarithmes naturels. Ceci découle de l'hypothèse A3 (corrélation positive entre l'intensité des saisies et les activités de contrefaçon réelles) et de l'hypothèse A4 (les intensités plus faibles tendent à sous-estimer les activités réelles). Compte tenu de la possibilité de valeurs aberrantes aux deux extrémités de la distribution électronique du GTRIC (c'est-à-dire que certaines économies peuvent être mesurées à tort comme étant

<sup>2</sup> Ceci est différent de la part de l'économie dans les importations totales de biens sensibles utilisées pour calculer le GTRIC-p.

<sup>3</sup> Ceci est différent du total des importations de biens sensibles tel qu'utilisé dans le calcul du GTRIC-p

(sources particulièrement sensibles aux importations contrefaites et piratées, et vice versa), GTRIC-e est approximé par une distribution normale tronquée à gauche car il ne prend pas de valeurs inférieures à zéro.

Le facteur général de contrefaçon transformé à travers les économies de provenance sur lequel GTRIC-e est basé est donc donné en appliquant des logarithmes aux facteurs généraux de contrefaçon spécifiques à l'économie (voir, par exemple, Verbeek (2000[10])) :

$$= (\text{ } + 1)$$

De plus, suivant GTRIC-p, on suppose que GTRIC-e suit une distribution normale tronquée avec  $\geq 0$  pour tout  $j$ . Suivant Hald (1952[11]), la fonction de densité de la distribution normale tronquée à gauche pour est donnée par :

$$f(x) = \frac{\phi(x)}{\int_{-\infty}^{\infty} \phi(x) dx} \quad \text{pour } x \geq 0$$

où  $\phi(x)$  est la distribution normale non tronquée pour  $x$  spécifié comme :

$$\phi(x) = \frac{1}{\sqrt{2\pi}} \exp\left(-\frac{x^2}{2}\right)$$

La moyenne et la variance de la distribution normale, notées ici, sont estimées sur et données par  $\mu$  et  $\sigma^2$ , indice de facteur de contrefaçon transformé. Cela permet de calculer l'indice de propension à l'importation de contrefaçons (GTRIC-e) dans les économies de provenance, correspondant à la fonction de distribution cumulative de  $F(x)$ .

### A.3. Construction de l'indice général de contrefaçon lié au commerce (GTRIC)

Dans deux études de l'OCDE/EUIPO (2016[4]) (2019[5]), les propensions à importer des produits contrefaits provenant de différents partenaires commerciaux ont été déterminées à partir des données de saisies. L'utilisation des données est optimisée par l'application d'une approche généralisée dans laquelle les propensions des produits à être contrefaits et des économies à être sources de produits contrefaits ont été analysées séparément. Cela a permis d'élargir considérablement la couverture des données concernant les produits et les économies de provenance, ce qui renforce la robustesse des résultats globaux de l'estimation. Malheureusement, cela a également réduit la précision de l'analyse, ce qui signifie que les schémas commerciaux de contrefaçon spécifiques à chaque économie déclarante, tant pour les types de produits que pour les partenaires commerciaux, n'ont pas été pris en compte simultanément ; cela a introduit un biais dans les résultats. Toutefois, compte tenu de l'ampleur de l'analyse, les avantages d'une couverture accrue des données peuvent être considérés comme supérieurs aux biais.

Cette approche combine les deux indices : GTRIC-p et GTRIC-e. À cet égard, il est important de souligner que l'indice résultant de cette combinaison ne tient pas compte des différences d'intensité des infractions entre les différents types de biens qui peuvent exister entre les économies. Par exemple, les importations de certains produits contrefaits et piratés pourraient être particulièrement importantes pour certains partenaires commerciaux et faibles pour d'autres. Un indice prenant en compte cette « spécialisation » ou concentration des infractions est souhaitable et possible à construire ; mais il nécessiterait des données détaillées sur les saisies. L'indice combiné, noté GTRIC, est donc un indice généralisé qui évalue approximativement la probabilité relative que certains types de produits, importés de partenaires commerciaux spécifiques, soient contrefaits et/ou piratés.

Établir les probabilités pour l'économie des produits et de la provenance

Dans cette étape, pour chaque flux commercial provenant d'une économie de provenance donnée et pour une catégorie de produits donnée, les probabilités de contenir des produits contrefaits et piratés seront établies.

La propension générale d'une économie à exporter des articles contrefaits de la catégorie SH k est notée  $\alpha_k$ , et donné GTRIC-p, de sorte que :

$$= \left( \right)$$

où  $F(\cdot)$  est la fonction de probabilité cumulative de  $\alpha_k$ .

En outre, la probabilité générale d'importer tout type de marchandises contrefaisantes en provenance de l'économie j est notée comme  $\beta_j$ , et donné par GTRIC-e, de sorte que :

$$= \left( \right)$$

où  $F(\cdot)$  est la fonction de probabilité cumulative de  $\beta_j$ .

La probabilité générale d'importer des articles contrefaits ou piratés de type k provenant de l'économie j est alors notée et approximée par :

$$=$$

Par conséquent,  $\alpha_k$ ,  $\beta_j$ , avec  $\alpha_k$  indiquant le taux moyen minimum d'exportation de contrefaçons pour chaque catégorie de produits sensibles et chaque économie de provenance,<sup>4</sup> on suppose que  $\alpha_k = 0,05$ .

## A.4. Calcul de la valeur absolue

$\alpha_k$  est le point fixe, c'est-à-dire le taux moyen maximal d'importation de contrefaçons d'un type donné de produit contrefait, k, provenant d'un partenaire commercial donné, j.

peut être appliqué aux propensions à importer des marchandises contrefaites de type j en provenance du partenaire commercial k (en  $\alpha_k$ ). En tant que conséquence, une matrice des propensions à importer des produits contrefaits C est obtenue.

$$= \text{de dimension } J \times K$$

$$\left( \right)$$

La matrice des importations mondiales est notée M. En appliquant C sur M, on obtient le volume absolu des échanges de produits contrefaits et piratés.

En particulier, la matrice d'importation M est donnée par :

$$= \text{de dimension } n \times J \times K$$

$$\left( \right)$$

<sup>4</sup> Dans la méthodologie de l'OCDE, ces facteurs ont été appliqués à toutes les économies de provenance et à tous les modules du SH afin de tenir compte des exportations de produits contrefaits et piratés et/ou provenant d'économies de provenance qui n'ont pas été identifiées. Cette hypothèse est assouplie dans cette étude, compte tenu de la bonne qualité globale des données.

Chaque élément est défini par la matrice d'importation unique de l'économie  $i$  du bien  $k$  provenant du partenaire commercial  $j$ .

= de dimension  $J \times K$

( )

Par conséquent, l'élément désigne les importations de  $i$  de la catégorie de produits  $k$  en provenance du partenaire commercial  $j$ , où =  $\{1, \dots, \}$ ,  $= \{1, \dots, \}$ , et  $= \{1, \dots, \}$ .

Désigné , le pourcentage produit par économie d'importations contrefaites et piratées peut être déterminé par comme suit :

$$= ' +$$

Le commerce total de produits contrefaits et piratés, noté par le scalaire TC, est alors donné par :

$$= 1 \quad 2$$

où  $K \times 1$  est un vecteur de un de dimension  $nJ \times 1$ , et , 2 est un vecteur d'un avec la dimension de la

1. Ensuite, en désignant le commerce mondial total par le scalaire = dans le 1 2, valeur de la contrefaçon et du piratage commerce mondial, sTC, est déterminé par :

$$= \text{---}$$

## Annexe B. Tableaux supplémentaires

Tableau A B.1. GTRIC-e pour les vêtements

Moyenne 2020-21

Provenance	GTRICe
Afghanistan	0,95
Albanie	0,08
Algérie	0,07
Angola	0,06
Argentine	0,11
Arménie	0,07
Australie	0,06
Autriche	0,07
Azerbaïdjan	0,48
Bahreïn	1,00
Bangladesh	0,06
Biélorussie	0,76
Bénin	0,08
Bosnie-Herzégovine	0,08
Brésil	0,95
Bulgarie	0,33
Cambodge	0,20
Canada	0,07
Îles Caïmans	0,11
Chine	0,85
Colombie	0,22
Côte d'Ivoire	0,10
République tchèque	0,06
Danemark	0,07
République dominicaine	0,07
Équateur	0,07
Égypte	0,26
Estonie	0,06
République de Macédoine du Nord	0,08
Gabon	0,07
Géorgie	0,85
Allemagne	0,07
Ghana	0,07
Guatemala	0,16
Guinée	0,06
Hong Kong (Chine)	1,00
Inde	0,09
Indonésie	0,07
L'Iran	0,41

Provenance	GTRICe
Irak	0,06
Israël	0,07
Japon	0,06
Kazakhstan	0,07
Kenya	0,31
Corée	0,07
Koweït	0,06
Liban	1,00
Macao (Chine)	0,06
Malaisie	0,09
Mexique	0,06
Mongolie	0,06
Maroc	0,21
Pays-Bas	0,08
Nigeria	0,70
Norvège	0,07
Oman	0,29
Pakistan	0,24
Pérou	0,07
Philippines	0,15
Pologne	0,07
Qatar	0,07
Turquie	1,00
Russie	0,09
Rwanda	0,20
Arabie Saoudite	0,13
Sénégal	0,86
Serbie	0,07
Singapour	0,10
Espagne	0,07
Sri Lanka	0,11
Soudan	0,17
Suriname	0,08
Suisse	0,07
République arabe syrienne	1,00
Tadjikistan	0,15
Tanzanie	0,82
Thaïlande	0,15
Aller	0,09
Tunisie	0,41
Turkménistan	0,07
Ouganda	0,07
Ukraine	0,08
Émirats arabes unis	0,31
Royaume-Uni	0,31
États-Unis	0,07
Venezuela	0,65
Vietnam	0,20

Tableau A B.2. GTRIC-e pour chaussures

Moyenne 2020-21

Provenance	GTRICe
Afghanistan	0,068
Albanie	0,566
Algérie	0,058
Angola	0,055
Argentine	0,051
Arménie	0,083
Australie	0,051
Autriche	0,051
Bahreïn	0,493
Bangladesh	0,073
Biélorussie	0,061
Belgique	0,052
Bénin	0,304
Bermudes	0,110
Bosnie-Herzégovine	0,051
Brésil	0,056
Bulgarie	0,076
Cambodge	0,057
Cameroun	0,232
Canada	0,052
Chili	0,051
Chine	1
Colombie	0,483
Côte d'Ivoire	0,205
Croatie	0,060
République tchèque	0,051
Danemark	0,057
République dominicaine	0,069
Équateur	0,052
Egypte	0,144
République de Macédoine du Nord	0,062
France	0,051
Géorgie	0,662
Allemagne	0,052
Ghana	0,141
Guatemala	0,051
Guinée	0,126
Guyane	0,474
Hong Kong (Chine)	1
Inde	0,098
Indonésie	0,053
L'Iran	0,474
Irak	0,053
Israël	0,052
Italie	0,051
Japon	0,052
Kazakhstan	0,052
Kenya	0,123
Corée	0,189

Provenance	GTRICe
Koweït	0,052
République démocratique populaire lao	0,109
Liban	0,999
Luxembourg	0,053
Malaisie	0,099
Maurice	0,073
Mexique	0,058
Moldavie	0,055
Mongolie	0,069
Maroc	0,175
Mozambique	0,611
Pays-Bas	0,065
Niger	0,245
Nigeria	0,554
Oman	0,071
Pakistan	0,087
Autorité palestinienne	0,145
Panama	0,082
Pérou	0,051
Philippines	0,205
Pologne	0,062
Qatar	0,067
Turquie	1
Roumanie	0,052
Russie	0,069
Rwanda	0,119
Arabie Saoudite	0,164
Sénégal	0,274
Serbie	0,060
Sierra Leone	0,072
Singapour	0,124
République slovaque	0,051
Afrique du Sud	0,053
Espagne	0,052
Soudan	0,105
Suriname	0,066
Suède	0,053
Suisse	0,053
République arabe syrienne	1
Tadjikistan	0,338
Tanzanie	1
Thaïlande	0,065
Aller	0,140
Tunisie	0,053
Ouganda	0,675
Ukraine	0,088
Émirats arabes unis	0,159
Royaume-Uni	0,069
États-Unis	0,059
Vietnam	0,222

Tableau A B.3. GTRIC-e pour les parfums et les cosmétiques

Moyenne 2020-21

Provenance	GTRICe
Arménie	0,12
Biélorussie	0,32
Brésil	0,14
Cambodge	0,12
Canada	0,14
Chine	1,00
Colombie	0,12
République dominicaine	0,14
France	0,12
Géorgie	0,40
Allemagne	0,12
Grèce	0,13
Hong Kong (Chine)	1,00
Inde	0,13
Israël	0,14
Corée	0,12
Koweït	0,38
Liban	0,21
Malaisie	0,13
Mexique	0,14
Mozambique	1,00
Pays-Bas	0,21
Nicaragua	0,14
Nigeria	0,91
Pakistan	0,13
Philippines	0,12
Turquie	1,00
Russie	0,14
Arabie Saoudite	0,13
Singapour	0,14
Afrique du Sud	0,13
Espagne	0,12
Suisse	0,12
République arabe syrienne	0,99
Tanzanie	0,68
Thaïlande	0,14
Ukraine	0,14
Émirats arabes unis	0,99
Royaume-Uni	0,15
États-Unis	0,14
Vietnam	0,14

Tableau A B.4. GTRIC-e pour l'électronique

Moyenne 2020-21

Provenance	GTRICe
Afghanistan	0,76
Arménie	0,06
Australie	0,04
Bahreïn	0,05
Biélorussie	0,04
Belgique	0,04
Cambodge	0,53
Canada	0,04
Chili	0,04
Chine	1,00
Colombie	0,05
République tchèque	0,04
République démocratique du Congo	0,06
Egypte	0,06
France	0,04
Géorgie	0,52
Allemagne	0,04
Grèce	0,05
Haïti	0,09
Honduras	0,07
Hong Kong (Chine)	1,00
Inde	0,04
Indonésie	0,04
L'Iran	0,05
Japon	0,05
Kazakhstan	0,04
Corée	0,08
République démocratique populaire lao	0,06
Liban	0,04
Malaisie	0,07
Mexique	0,05
Pays-Bas	0,05
Pakistan	0,04
Philippines	0,05
Pologne	0,04
République de Turquie	0,48
Russie	0,05
Arabie Saoudite	0,05
Singapour	0,10
République slovaque	0,04
Espagne	0,06
Suisse	0,04
République arabe syrienne	0,81
Thaïlande	0,08
Ukraine	0,06
Émirats arabes unis	0,26
Royaume-Uni	0,21

Provenance	GTRICe
États-Unis	0,06
Ouzbékistan	0,04
Vietnam	0,05

Commerce illicite

## Cartographie du commerce mondial des contrefaçons 2025

Tendances mondiales et défis en matière d'application de la loi

L'interconnexion croissante des économies mondiales a créé de nouvelles opportunités commerciales et d'innovation, mais il est également devenu plus difficile de protéger la propriété intellectuelle et de faire respecter les réglementations commerciales. L'expansion des chaînes d'approvisionnement et l'essor du commerce électronique ont facilité le commerce illicite, notamment celui des produits contrefaits ; ceux-ci représentent des risques pour la sécurité publique, perturbent les activités commerciales légitimes et impactent la stabilité économique. Ce rapport propose une analyse du commerce mondial de produits contrefaits et piratés, à partir des dernières données de saisies douanières (2021). Il propose un aperçu de la portée, de l'ampleur et des principales caractéristiques de ce commerce illicite, en mettant l'accent sur l'Union européenne. Les résultats sont préoccupants : en 2021, les produits contrefaits et piratés représentaient jusqu'à 2,3 % du commerce mondial et jusqu'à 4,7 % des importations de l'UE. Ce rapport examine également les tendances émergentes et souligne la nécessité d'une coopération internationale coordonnée. efforts visant à sécuriser les chaînes d'approvisionnement.

